

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ MOULOU MAMMERI DE TIZI OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUE DE GESTION ET DES SCIENCES
COMMERCIALES**

DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIÈRES ET COMPTABILITÉ



MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

**En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences financières et
comptabilité**

Option : « Finance d'Entreprise »

Thème

Système d'information financier : Enjeux pour les PME algériennes

Réalisé par :

SAKI Jemima Dede

TANGARA Cheick Sada

Dirigé par :

Mr : SADOUD Ahmed

Soutenu devant le jury composé de :

Président de jury : Mr. ABIDI Mohamed

Examineur : Mr. HAMI Lounes

Rapporteur : Mr. SADOUD Ahmed

PROMOTION 2019-2020

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

Nous ne saurions commencer ce travail sans rendre grâce et remercier Dieu le tout puissant, qui nous a accordé la santé et le courage nécessaire durant ces années d'études ainsi qu'à la réalisation de ce mémoire.

Nous souhaitons adresser nos remerciements les plus sincères aux personnes qui, de près ou de loin, ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Ces remerciements vont d'abord à Mr SADOUD Ahmed pour son encadrement de qualité tout au long de la réalisation de ce mémoire, sa disponibilité et sa compréhension envers notre personne. Ces connaissances et ces conseils nous ont été d'une aide précieuse. Recevez nos plus hautes reconnaissances.

Nos remerciements vont à tout le corps professoral et administratif de la faculté qui déploient de grands efforts pour assurer aux étudiants une formation de qualité.

Nous remercions aussi à tous les membres du jury qui ont accepté d'avoir pris le temps et d'évaluer ce travail. Qu'ils trouvent ici nos considérations les plus sincères.

Sans oublier nos parents pour leur énorme soutien et sacrifice tout au long de notre vie.

Enfin, nous adressons nos sincères remerciements à tous nos proches et amis, qui nous ont toujours encouragés au cours de la réalisation de ce mémoire de fin d'étude.

Merci à tous,

DEDICACE

DEDICACE

Nous dédions ce travail à nos très chers parents qui nous ont toujours soutenus à travers leurs sacrifices, leurs efforts, leurs amours inconditionnels et tous moyens qu'ils ont mis en place pour notre éducation et notre réussite. Recevez à travers ce travail une profonde gratitude et reconnaissance.

Une dédicace à nos bien aimé frères et sœurs pour leur soutiens émotionnels sans faille, à nos amis et tout proche dont leur aide nous ont permis de franchir une étape de notre vie.

LISTE DES TABLEAUX

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Le bilan de l'entreprise ABC	15
Tableau n°2 : Le compte de résultat de ABC	17
Tableau n°3 : Le tableau de variation des capitaux propres de ABC	18
Tableau n°4 : Le tableau de flux de trésorerie de ABC	20
Tableau n°5 : Exemple de calendrier de communication financière	57
Tableau n°5 : L'architecture du système d'information financier	70
Tableau n°6 : L'évolution du nombre de PME 2004-2011	77
Tableau n°7 : La population globale des PME fin 2019	78
Tableau n°8 : Les types de PME.....	78

Liste des schémas

Schéma n°1 : Le dispositif de l'organe de normalisation comptable.....	33
Schéma n°2 : La transformation d'une contrainte en une arme stratégique	36
Schéma n°3 : Les étapes du système d'information.....	64
Schéma n°4 : Les composantes du système d'information	65
Schéma n°5 : L'organisation d'un progiciel de gestion intégré.....	72

Liste des figures

Figure n°1 : Les caractéristiques de l'information financière.....	28
---	----

SOMMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
Chapitre 1 : Analyse de l'information financière	5
Section 1 : Présentation de l'information financière.....	5
1.1. Définition et objectifs de l'information financière	5
1.2. Besoin d'information des utilisateurs de l'information financière	9
1.3. Le cadre réglementaire et les documents comptables	12
Section 2 : La qualité de l'information financière.....	22
2.1. Les principes comptables	22
2.2. Les caractéristiques qualificatives de l'information financière	25
2.3. Le besoin de normalisation comptable internationale	29
Chapitre 2 : Le passage d'une information obligatoire à une information volontaire.....	36
Section 1 : La communication financière	37
1.1. Les avantages de la communication financière	37
1.2. Les destinataires et les outils de la communication financière.....	42
1.3. La communication financière et Internet.....	48
Section 2 : Le cadre et la pratique de la communication financière.....	51
2.1. Le cadre de la communication financière.....	51
2.2. La pratique de la communication financière	57
Chapitre 3 : Les PME algériennes et le système d'information financier.	61
Section 1 : Concept de système d'information.....	61
1.1. Les fondements du système d'information.....	61
1.2. Le système d'information financier.....	65
1.3. Les facteurs de contingence.....	73

Section 2 : Les enjeux du système d'information financier pour les PME algériennes	80
2.1. La méthodologie de recherche.....	80
2.2. Le choix de l'échantillon.....	80
2.3. Analyse et interprétation des résultats obtenus	80
CONCLUSION.....	90
Références bibliographiques.....	91
Liste des tableaux	93
Annexes	94
Résumé	98

INTRODUCTION

L'information a toujours été utile pour l'homme, et même souvent indispensable pour la bonne organisation de sa vie. Mais ce n'est pas seulement l'information dont il a besoin qui lui parvient, il doit pouvoir trier parmi ces multitudes d'informations ceux qui le concerne.

De cette même façon, dans l'entreprise, l'information qui attire l'attention de tous les acteurs est l'information comptable et financière. L'information financière qui fait toujours l'actualité, est la matière première servant aux entreprises. Cette information provient de toutes les opérations que l'entreprise entreprend (les opérations d'exploitations, de financements ou d'investissements). Ces différents aspects poussent l'entreprise à lui accorder une attention particulière, en mettant en place des moyens pour recueillir, saisir et traiter ces informations et les diffuser à ses différents utilisateurs. Une fois ces informations traitées, elle doit pouvoir juger de la santé notamment financière de l'entreprise.

On remarque dans ses dernières années une multiplication des utilisateurs de l'information financière. Des besoins croissants d'informations des utilisateurs proviennent du fait qu'ils participent d'une manière ou d'une autre à la vie de l'entreprise. Ainsi, il peut s'agir des actionnaires qui veulent savoir si les montants qu'ils ont investis procurent les avantages qu'ils attendent, l'Etat qui oblige les entreprises à produire des informations financières ou l'administration fiscale pour déterminer les bases d'imposition.

L'information financière publiée par les entreprises est essentiellement contenue dans les comptes annuels et les éventuels documents intermédiaires. Ces comptes décrivent l'impact des opérations réalisées par l'entreprise sur sa situation patrimoniale ainsi que sur sa trésorerie. Ils retracent ainsi l'histoire financière récente de l'entreprise. Malgré que les comptes annuels aient un caractère historique, ils fournissent une information importante permettant de comprendre le fonctionnement de l'entreprise et son potentiel actuel afin d'anticiper ses performances futures. Ils doivent être établis en fonction des référentiels applicables à l'entreprise. Il peut s'agir de la composition du capital de l'entreprise ou de son statut de cotation.

En effet, l'information financière a connu de profonds bouleversements au cours des dernières années. L'application des normes comptables internationales en coexistence avec l'application des normes nationales, les exigences croissantes des apporteurs de capitaux en matière de qualité d'information diffusée par les sociétés, ont contribué à rendre difficile l'analyse financière des entreprises.¹ Cette analyse se fait en faisant ressortir les forces et les faiblesses de l'entreprise et son positionnement face à la concurrence.

¹ AMEDIEU Paul, BESSIERE Véronique, « Analyse de l'information financière », Edition Economica, Paris, 2007

La possibilité d'utiliser les comptes avec certitude dépend de la qualité de ces comptes. Cette qualité de l'information financière peut être appréciée par plusieurs facteurs. Généralement, la capacité des documents comptables à montrer une image fidèle de la réalité de l'entreprise constitue la qualité la plus attendue par les différentes parties prenantes de l'entreprise.

Avec l'internalisation des échanges et le développement des marchés financiers, les acteurs du marché ont ressenti un besoin de rapprocher les pratiques comptables des entreprises. Ce rapprochement a été possible à travers l'établissement de normes comptables par des structures appelées organismes de normalisation.

Les normes comptables ont pour but de normaliser la comptabilité en mettant en place un langage commun afin de faciliter la communication entre les différents acteurs de la vie économique. Les normes comptables permettent d'assurer une certaine homogénéité des informations comptables produites par les entreprises et de savoir sur quels fondements les comptes ont été préparés.

Depuis 1980, une nouvelle pratique est apparue dans les sociétés cotées françaises. Il s'agit d'utiliser l'information financière comme un outil de promotion de l'image financière de l'entreprise pour attirer de nouveaux investisseurs et valoriser son cours boursier. Avec le progrès technologique, cette nouvelle façon de communication des informations financières s'est étendue sur Internet avec pour but d'augmenter la visibilité des entreprises à une plus grande échelle.

Cependant, la mesure de la performance de l'entreprise est l'un des soucis majeurs de tout dirigeant. Pour ce faire, il dispose des sources variées telles que la comptabilité. Considérée comme la plus ancienne et la plus universelle des disciplines économiques, la comptabilité se doit de donner une image fidèle du patrimoine de l'entreprise.

Aujourd'hui, elle est confrontée à de nouveaux enjeux :

- L'internationalisation de l'économie qui entraîne un rapprochement des différentes traditions comptables dans le monde ;
- L'instabilité de l'environnement économique, nécessitant de disposer d'information de gestion pour piloter au mieux l'entreprise ;
- L'informatique qui a favorisé un profond changement du rapport des comptables à la matière première sur laquelle ils travaillent et un éclatement de la fonction comptable vers les autres services de l'entreprise.

Pour faire face à tous ces changements, les entreprises doivent se doter de moyens techniques, financiers et humains par la mise en place d'un système d'information financier. Ainsi, les NTIC (Nouvelles Techniques d'Information et de Communication) viendront renforcer ce système car ce sont des outils flexibles qui accroissent de façon importante les capacités d'enregistrement, de stockage, d'analyse et de transmission de l'information afin de répondre aux contraintes de prévisions et de rapidité.²

- **Objectif de la recherche**

Alors comme il s'agit d'une étude qualitative, notre travail se basera sur des objectifs précis de recherche. Ainsi, l'objectif de la présente recherche consiste à identifier les différents enjeux que pourrait avoir une automatisation des opérations notamment comptables sur les PME algériennes par la mise en place d'un système d'information financier.

- **Le motif du choix du sujet**

L'information financière faisant toujours actualité dans les entreprises, notre motivation du choix de ce sujet découle du fait qu'il fait aussi partie intégrante du processus de gestion de l'entreprise. De plus, il s'inscrit dans le cadre de notre filière qui est la finance d'entreprise. Il est donc très utile de s'intéresser de plus près aux enjeux que peut avoir une meilleure production et diffusion de l'information financière en ayant recours aux NTIC.

- **Détermination de la problématique de recherche**

Pour délimiter notre sujet notre travail nous allons poser la problématique centrale suivante : **En quoi un système d'information financier permet-il une efficacité organisationnelle au sein des PME algériennes ?**

Ensuite nous tenterons de répondre aux sous-questions suivantes :

- Quels sont les avantages de la production d'une information financière de qualité pour les entreprises ?
- Une utilisation de l'information financière dépassant les contraintes légales est-elle possible ?

² ZUBOFF Shoshana, « La clairvoyance de l'influence des TIC sur la transformation du capitalisme », Edition Ems, Caen, 2018

- **La méthode de recherche**

Les méthodes de recherche utilisées sont d'une part, une analyse documentaire pour cerner le cadre théorique, et d'autre part, d'une enquête de terrain.

- **La présentation du plan de recherche**

Ce présent travail est divisé en trois chapitres, les deux premiers chapitres constituent le cadre théorique et le troisième chapitre concerne la recherche empirique.

Le premier chapitre est intitulé analyse de l'information financière, le deuxième chapitre porte sur le passage d'une information obligatoire à une information volontaire.

Enfin, le dernier chapitre, intitulé les entreprises algériennes et le système d'information financier, résume le paysage des PME algériennes et les résultats de l'enquête.

CHAPITRE 1
Analyse de l'information
financière

Introduction

L'information financière est la matière première servant aux entreprises. Et ces informations sont organisées au sein de plusieurs documents reliés les uns aux autres et présentés selon des formats qui dépendent du cadre réglementaire applicable à l'entreprise. Les utilisateurs de ces informations sont nombreux et leurs usages d'écoules des relations qu'ils entretiennent avec l'entreprise. L'objet de ce chapitre est de développer le concept d'information financière et de présenter les besoins auxquels sont confrontés les utilisateurs de l'information financière dans un premier temps, et en second lieu d'établir les attributs que doivent revêtir l'information financière.

Section 1 Présentation de l'information financière

Cette première section traitera de la définition, des objectifs de l'information financière et les différents documents qui la compose.

1.1. Définition et objectifs

Plusieurs définitions peuvent être données à l'information financière et elle remplit divers objectifs qui seront développés dans les paragraphes suivants.

1.1.1. Définitions

- L'information financière est l'ensemble des représentations structurées de la situation financière et de la performance des entreprises.
- Selon Gibbin, Richardson et Waterhouse, l'information financière est :
« Toute publication délibérée d'information financière, qu'elle soit numérique ou qualitative, légale ou volontaire, ou via des canaux formels ou informel »¹
- L'information peut se définir comme étant toutes les communications officielles et obligatoires (bilan, compte résultat etc.) auxquelles sont soumises les sociétés.

Ainsi les états financiers constituent le principal moyen de communication de l'information financière dont la publication périodique est utile pour les utilisateurs afin d'évaluer, comparer et prédire la rentabilité de l'entreprise, sa solvabilité et sa liquidité. Les éléments des états financiers sont : l'actif, le passif, les capitaux propres, les produits et les charges.

¹ GIBBENS, RICHARDSON M, WATERHOUSE J, « The management of Corporate Financial Disclosure », dans le journal of Accounting, p.121 à 143

1.1.1.1. L'actif

Un actif peut être défini comme une ressource que détient l'entreprise du fait d'évènement passés et dont les avantages que procure cette ressource sont attendus par l'entreprise. L'avantage d'un actif est le potentiel qu'a cet actif à contribuer à des flux de trésorerie de l'entreprise.

1.1.1.2. Le passif

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour l'entreprise.

1.1.1.3. Les capitaux propres

Les capitaux propres représentent des ressources financières que possède l'entreprise. Ils correspondent aux apports en capital effectué par les associés et aux résultats accumulés laissés dans l'entreprise.

1.1.1.4. Les produits

Ils sont considérés comme des augmentations d'avantages économiques au cours de l'année, sous forme d'entrée ou d'accroissement d'actifs, ou de diminution du passif.

1.1.1.5. Les charges

Les charges sont des diminutions d'avantages économiques au cours de l'année sous forme de sortie ou de diminution d'actifs.

Il convient cependant, de connaître les différentes méthodes d'évaluations possibles des éléments des états financiers. Ainsi, l'évaluation est le processus consistant à déterminer les montants monétaires auxquels les éléments des états financiers vont être comptabilisés et inscrits dans les différents documents comptables. Ceci dépend du choix de la méthode d'évaluation (le coût historique, le coût actuel, la valeur de réalisation et la valeur actualisée).

- Le coût historique : Le coût historique est la méthode par défaut de la réglementation française. Les actifs sont évalués à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire le montant versé pour acquérir un élément et les passifs au montant de la ressource obtenue en échange de l'obligation. Ceci implique la non-prise en compte des variations de cet actif ou passif et l'actif ou le passif gardera cette valeur initiale même si celle-ci a évolué depuis.
- Le coût actuel : Le coût actuel est le montant qui serait nécessaire aujourd'hui pour acquérir un actif et du côté passif, le montant non actualisé qui serait nécessaire pour régler l'obligation actuellement.

- La valeur de réalisation : Les actifs sont enregistrés au prix auquel ils pourraient être vendus volontairement et les passifs à leur valeur de règlement.
- La valeur actualisée : Les actifs sont évalués au montant actualisé des flux de trésorerie futurs que les actifs vont générer pendant le cours normal de l'activité de l'entreprise et les passifs à la valeur actualisée des sorties de trésorerie nécessaire à leur extinction dans le cours normal de l'activité.

1.1.2. Objectifs de l'information financière

L'objectif de l'information financière est de fournir les informations sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité, en présentant des états financiers qui sont utiles à un large éventail d'utilisateurs pour la prise de décisions économiques. Ce courant théorique d'utilité décisionnelle de l'information comptable et financière se divise en deux approches distinctes. La première correspond aux travaux empiriques les plus anciens et relève d'un aspect « modèle de décision », ce qui veut dire que l'accent a été mis sur la façon dont les utilisateurs prenaient leur décision. Un second courant est développé celui du « décideur » face à la difficulté de définir avec exactitude le processus de prise de décision, lequel varie selon les utilisateurs. Ce second courant se base sur les acteurs qui prennent des décisions et, étudier leur comportement vis-à-vis de l'information financière. Elle sert à trois objectifs économiques important²:

- **Ils fournissent des informations aux actionnaires et aux créanciers de l'entreprise sur la situation actuelle et les performances passées de la société.**

Bien que les rapports financiers publiés par les sociétés fournissent souvent trop peu d'informations, ces rapports peuvent fournir des indices importants sur les activités de l'entreprise et permettent de faire une analyse plus poussée. Cependant une analyse plus approfondie des documents financiers permet de détecter des fautes de gestion, voire des fraudes.

- **Les documents financiers représentent un moyen facile pour les actionnaires et les créanciers financiers de fixer des objectifs de performance et d'imposer des restrictions aux dirigeants de l'entreprise.**

Les documents financiers servent au conseil d'administration à fixer des objectifs aux dirigeants. Par exemple, le conseil d'administration peut fixer un objectif en termes de taux de

² MERTON Robert, BODIE Z, « Finance », 2^E édition, Edition Nouveaux horizon, Paris, 2011

croissance du résultat net, ou un certain niveau de rentabilité des capitaux propres. D'autres parts, les créanciers (par exemple les banquiers) restreignent souvent la liberté des dirigeants en fixant certaines limites, par exemple un montant maximum du rapport entre les actifs à court terme et les passifs à court terme pour les conditions d'octroi de crédit.

- **L'information financière constitue une base pour la planification financière.**

En produisant les différents documents comptables, les dirigeants peuvent déterminer les besoins de financement globaux de la société. Cette vision globale permet aussi de juger de la cohérence des différents projets d'investissements qui ont été décidés séparément. Elle est considérée comme un véritable outil de prise de décisions opérationnelles, tactiques et stratégiques. On pourrait bien utiliser d'autres modèles prévisionnels pour réaliser la planification financière, mais l'avantage des documents financiers est que ce sont des documents déjà connus de la plupart des salariés.

En plus de ces trois objectifs, l'information financière possède plusieurs autres utilités importantes et non négligeables. En effet, elle sert de mémoire à l'entreprise et fournit des éléments de preuve, car la loi oblige la quasi-totalité des entreprises à tenir une comptabilité. L'administration fiscale utilise l'information pour déterminer les impôts des sociétés, elle sert donc de base de calcul pour les différents impôts et taxes et à alimenter les bases de données publiques. Elle nous renseigne également sur :

- Les ressources économiques que l'entreprise contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions,
- La manière dont l'entreprise a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs qui affectent la liquidité et la solvabilité,
- Le degré et la manière dont les dirigeants ont réalisé les objectifs qui leur ont été assignés dans le cadre du mandat social,
- Le degré de conformité de l'entreprise aux lois, règlements et autres dispositions contractuelles.

D'autres informations sont utiles à la prise de décisions économiques. Ces informations traduisent le besoin de compléter la gamme d'informations destinée aux utilisateurs et qui portent sur :

- Les perspectives financières des activités de l'entreprise,
- Les activités ayant trait à la gestion des ressources humaines,

- L'impact des activités de l'entreprise sur son environnement écologique ainsi que les actions que celle-ci a engagé pour garantir la sauvegarde et la protection de l'environnement,
- La technologie utilisée et le degré d'adoption des innovations technologiques dans le domaine de la production et de la gestion.

Ces dernières sont considérées comme des informations de type qualitatif qui peuvent se montrer très nécessaire pour l'entreprise.

1.1.3. Limite de l'information financière

Les états financiers n'ont pas de valeur en eux-mêmes, leur intérêt est de faciliter la prise de décisions économiques. De surcroît, l'intérêt des états financiers se limite au domaine économique. Ils n'ont pas pour vocation de rendre compte des situations sociales voire environnementales de l'entreprise (du moins tant que ces situations n'ont pas d'impact économique)

1.2. Besoin d'information des utilisateurs

International Accounting Standards Board (IASB) qui est l'organe de normalisation comptable international, a établi un cadre conceptuel dans lequel des concepts qui sont à la base de la préparation et la présentation des états financiers sont traités. Il définit les utilisateurs de l'information financière comme « *les investisseurs actuels et potentiels, les membres du personnel, les prêteurs, les fournisseurs et autres créanciers, les clients, les Etats et leurs organismes publics, et le public.* »³

On peut cependant faire une estimation des besoins de ces différents utilisateurs. Ainsi les membres du personnel et leur représentant sont intéressés par une information sur la stabilité et la rentabilité de l'entreprise qui les emploie. Ils sont également intéressés par les informations qui leur permettent d'estimer la capacité de l'entreprise à leur procurer une rémunération, des avantages en matière de retraite, des opportunités en matière d'emploi et la possibilité d'évoluer au sein de l'entreprise.

Quant aux créanciers, ils sont intéressés par l'information financière, parce qu'elle leur fournit des données sur la solvabilité et la capacité de remboursement de l'entreprise. Une banque, un fournisseur ou autres types de créanciers n'accordera pas si facilement un crédit à une entreprise sans au préalable disposé d'information qui prouve que l'entreprise peut

³ International Accounting Standards Board, « Cadre conceptuel révisé », Londres, 2018

s'acquitter de la somme emprunter à l'échéance. Ceci peut se faire après analyse des ratios de la capacité d'endettement ou de remboursement de l'entreprise.

Pour l'actionnaire le facteur déterminant est la capacité à réaliser des bénéfices, sources de dividendes et d'accroissement de la valeur de l'action. Quand les actionnaires investissent dans l'entreprise

Bien que tous les besoins d'informations de ces utilisateurs ne puissent être comblés par les états financiers, il y'a des besoins qui sont communs à tous les utilisateurs. Cependant on considère les investisseurs comme les utilisateurs les plus exigeants en matière d'information financière. Par conséquent, répondre à ces exigences permet de satisfaire les besoins des autres utilisateurs susceptibles d'être satisfaits par des états financiers. Cela n'implique pas nécessairement une hiérarchie entre les besoins des utilisateurs. L'exigence des investisseurs en matière d'information provient de leur statut « d'apporteurs de capitaux à risque ». Les investisseurs se focalisent sur l'information relative à l'activité passée et qui permet d'apprécier la gestion des dirigeants. Ils ont cependant besoin d'une information leur permettant de prévoir les événements futurs. Ainsi les détenteurs de capitaux ou de créances ont besoin d'information sur le montant, la période de disponibilité des flux futurs de trésorerie.

Cependant un autre type de fournisseur de capitaux qui sont les subventionneurs, sont intéressés par l'information financière. Ils veulent savoir si l'entreprise a atteint les objectifs qui lui ont été assignés justifiant ainsi, les ressources et autres avantages qu'ils ont mis à sa disposition.

De plus, les institutions dotées de pouvoir de réglementation et de contrôle qui regroupe les autorités monétaires et financières ainsi que les organes chargés de la comptabilité et des statistiques nationales et tout autre organisme ayant un pouvoir de planification, de réglementation et de contrôle.

Elles ont des besoins d'informations qui concernent la répartition des revenus et de ressources. En effet, ils utilisent l'information financière pour règlementer les activités des entreprises, éclairer leurs politiques fiscales, sociales et économiques. Mais aussi l'information les sert comme base de calcul du revenu national et des statistiques similaires et pour évaluer la contribution de l'entreprise à la création d'emploi et à l'exportation. Ces organismes peuvent, à travers les états financiers, évaluer la portée de leur politique et éventuellement exiger la production d'informations supplémentaires spécifiques.

Les autres groupes d'intérêt qui sont notamment, les organismes professionnels et de défense d'intérêt, la presse spécialisée et les médias, les chercheurs, les divers organes et associations et le public en général. La préoccupation de ce groupe est de savoir si l'entreprise travaille pour l'intérêt des membres de la communauté qu'ils représentent ou dont ils défendent les intérêts. Ils sont intéressés par les tendances et les évolutions récentes du développement de l'entreprise et des conséquences de ses activités sur le développement économique, social et sur l'environnement en général.

1.2.1. L'information financière à la croisée des théories

L'information financière se retrouve

1.2.1.1. Dans le cadre de la théorie de l'agence

Jensen et Meckling (1976) fondateur de la théorie de l'agence, définissent l'entreprise comme un nœud de contrats. Le dirigeant apparaît comme celui qui gère ce nœud contractuel qui est l'essence de l'entreprise. C'est lui qui noue et dénoue les contrats avec les tiers que ça soit les clients, les fournisseurs, les établissements financiers etc. Il a également la responsabilité de la production de l'information comptable et financière qui servira à valoriser l'entreprise et à évaluer sa performance. Autrement dit, le dirigeant fournit l'information qui permettra de l'évaluer et de le juger. Pour éviter tout conflit avec les différents partenaires de l'entreprise et préserver ses intérêts personnels, le dirigeant décide de divulguer des informations financières de qualité. En effet, la divulgation d'information financière de qualité permet de réduire l'asymétrie informationnelle entre les actionnaires et les dirigeants d'une part et d'autre part de réduire les coûts de surveillance. Ces coûts correspondent à l'ensemble des dépenses mises en œuvre par les actionnaires afin de limiter le comportement opportuniste des dirigeants, ils sont relatifs à la gestion de l'information, la surveillance ou la mise en place de système pour s'assurer que l'information leur soit bien transmise.

1.2.1.2. Dans le cadre de la théorie de signal

La théorie des signaux se fonde sur le fait que l'information est inégalement partagée ou asymétrique, et a également contribué à l'explication de l'importance de la qualité de l'information financière divulguée pour les investisseurs. En effet, dans le contexte d'asymétrie informationnelle entre les actionnaires et le dirigeant d'entreprise, ces derniers ont intérêt à se signaler à travers la qualité de l'information financière transmise au marché financier sur les perspectives de rentabilité de leur entreprise. Cela leur permettra d'obtenir de bonnes conditions de financement afin de réduire les coûts de financements.

1.2.1.3. Une information utile au dédouanement des dirigeants

La place qu'occupe le dirigeant au sein de l'entreprise lui fait bénéficier d'un accès facile à l'information, ce qui n'est pas le cas des actionnaires dans le cadre de la séparation entre propriété et pouvoir. Cette situation s'avère propice à l'adoption d'un comportement opportuniste de la part du dirigeant, qui risque d'agir dans son propre intérêt que celui des actionnaires. Les dirigeants investissent leur capital humain dans l'entreprise et de ce fait préfèrent des investissements moins risqués que ce que le souhaiteraient les actionnaires. Donc, ils développent des stratégies aidant à la préservation de la valeur de leur patrimoine personnel ainsi qu'à leur maintien à la direction de l'entreprise. Il devient alors indispensable de mettre en place des mécanismes qui visent à résoudre les problèmes informationnels. D'une part, le dirigeant lui-même peut utiliser des mécanismes de dédouanements, tel le choix d'une politique comptable allant dans le sens de la création de la valeur actionnarial, ou encore la diffusion d'informations volontaires, quantitatives ou qualitatives. Ceci permettra de réduire des coûts de dédouanement qui sont des dépenses engagées par le dirigeant afin de convaincre les actionnaires sur la bonne exécution du contrat. D'autres parts, ces mécanismes peuvent être l'indexation de la rémunération des dirigeants sur la performance boursière ou comptables.

1.3. Documents comptables et cadres réglementaires

Pour comprendre et interpréter les comptes, il est utile de comprendre l'organisation des données comptables entre les différents documents comptables et le référentiel appliqué au moment de l'élaboration des différents comptes annuels.

1.3.1. Cadres réglementaires

Les comptes peuvent être établis selon différents référentiels applicables en fonction des caractéristiques de l'entreprise qui les présente.

Si cette dernière n'est composée que d'une seule société, elle établit des comptes sociaux, ceux-ci sont les comptes individuels de la société qui ne traitent que des opérations de cette société et comprennent uniquement un bilan, un compte de résultats net et une annexe en appliquant les règles édictées par le Plan comptable Général (PCG). Lorsqu'elle est composée de plusieurs sociétés, elle présente des comptes consolidés en appliquant, soit les normes internationales (IFRS) si la société mère du groupe est cotée en bourse, soit la réglementation nationale dans les autres cas.⁴ Ces comptes comprennent, en plus du bilan, des comptes de résultat et de l'annexe, un tableau de flux de trésorerie et un tableau de variation de capitaux propres. Ces

⁴ AMADIEU Paul, BESSIERE Véronique, « Analyse de l'information financière », op.cit.

deux tableaux sont considérés par les IFRS comme obligatoire. En revanche, selon le règlement 99-02 du PCG, ils sont intégrés à l'annexe et ne sont donc pas publiés que si l'entreprise les juge significatifs. L'annexe présente les spécificités comptables relatives aux comptes consolidés.

Si un analyste souhaiterait procéder à une analyse de la maison mère d'un groupe composé de plusieurs filiales, il ne peut donc pas se fonder uniquement sur les comptes sociaux de celle-ci. En effet, les comptes sociaux de la maison mère ne représente qu'une partie de son activité, car comme cette maison mère détient des filiales et qu'elle leur impose aussi bien leur politique d'investissement que leur politique d'endettement, c'est tout le groupe qu'il s'agit d'analyser. Il existe alors une technique comptable qui est imposée au groupe, appelée la consolidation. Elle consiste à globaliser tous les comptes des sociétés d'un groupe, comme si ce groupe n'était constitué que d'une seule entité, propriétaire de tous les actifs (maison mère et filiales confondues) et financée par l'ensemble des moyens financiers du groupe, même s'il n'existe pas une unique entité juridique qui détient toutes les composantes du groupe. Dans la pratique, la consolidation est un procédé assez complexe. Il ne s'agit pas simplement d'additionner tous les actifs des filiales, leurs ventes, leurs dépenses, etc., pour en déduire quels seront les comptes consolidés. Il existe plusieurs paramètres qui rendent l'opération très complexe ⁵:

- Toutes les filiales ne sont pas détenues à 100% par la maison mère. Suivant le pourcentage détenu, l'intégration dans les comptes consolidés ne se fera pas de la même manière.
- Toutes les filiales et participations ne seront pas automatiquement incluses dans les comptes consolidés : l'analyste surveillera avec attention le périmètre de consolidation d'une année sur l'autre, c'est-à-dire la liste des sociétés qui ont été incluses dans l'opération de consolidation des comptes du groupe.
- La diversité des normes comptables suivant les zones économiques dans le monde. Même si l'on assiste depuis plusieurs années à un mouvement d'harmonisation des systèmes comptables, il existe encore des différences relativement importantes qui conditionnent directement la représentation économique des groupes.

Dans le cadre des comptes sociaux, le PCG impose un format très précis pour la présentation du bilan, du compte de résultat et l'annexe. Ces derniers sont des tableaux de synthèse qui présente des agrégats. Si ces agrégats sont mal définis, l'information financière devient donc

⁵ THIBIERGE Christophe, « Analyse financière », 6^e édition, Edition Vuibert, Paris, 2016

difficile à interpréter. Ce format est repris par les collecteurs d'information tel l'INSEE ou les autres fournisseurs de bases de données, et par les services fiscaux pour les déclarations de bénéficiaires dans la liasse fiscale. Il est d'ailleurs présenté en guise de comptes annuels par les petites entreprises et acceptée en tant que telle par les banques. Cette normalisation des formats facilite le traitement automatisé des données comptables dans le cadre d'analyses appliquées à plusieurs entreprises. Elle donne, par exemple, la possibilité aux banques de conduire des analyses standardisées permettant d'uniformiser la prise de risque dans le cadre de l'octroi de crédits. Cependant, cette normalisation réduit la possibilité de mettre en évidence les spécificités des entreprises.

Pour les comptes consolidés, la réglementation n'impose pas de format obligatoire, mais seulement une information minimale à faire figurer dans les comptes et laisse libre les entreprises de détailler les rubriques qu'elles jugent nécessaires. Cette liberté permet d'obtenir des comptes adaptés aux spécificités de chaque entreprise, mais peut conduire à la publication de données comptables dont un analyste aura du mal à cerner précisément la définition.

Les documents comptables peuvent donc comprendre le bilan, le tableau de variation des capitaux propres, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie. Le document central de la comptabilité est le bilan. Il présente la situation de l'entreprise à la fin de l'exercice. Cette situation correspond à l'état des actifs, des dettes et des capitaux propres. Leurs variations entre le début de l'exercice et la fin de l'exercice sont décrites respectivement dans le tableau de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie. Parmi les opérations qui expliquent la variation des capitaux propres, celle qui présente le plus d'intérêt est le résultat net. Il est détaillé dans le compte de résultat.

Enfin l'annexe complète et explique l'information contenue dans les autres documents. Les paragraphes suivants présentent plus en détail chacun de ces documents.

1.3.2. Documents comptables

Pour bien comprendre l'enregistrement des différentes opérations d'exploitation, d'investissement et de financement entre les différents documents comptables, nous allons prendre l'exemple d'une entreprise. Considérons que ABC est un groupe de société qui mène des activités de production de biens ou de services quelconque, elle a connu au cours de ces trois dernières années une forte croissance de son chiffre d'affaire.

a) Le bilan

Le bilan présente l'état des actifs, des passifs externes et des capitaux propres à la fin de l'exercice. Selon le PCG, « un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est à dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événement passés et dont elle attend des avantages économiques futurs. » L'actif doit être contrôlé par l'entreprise et doit lui procurer des avantages économiques futurs sous forme de liquidité comme préciser dans la première sous-section. Ces deux caractéristiques de flux positifs de liquidité et de trésorerie maîtrisés sont fondamentales pour une approche financière du bilan. L'actif étant évalué au coût historique, il présente les sommes dépensées par l'entreprise pour l'acquérir et non la trésorerie.

Cependant un passif est un élément du patrimoine qui se traduit par une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le cadre conceptuel des IFRS donne une définition équivalente où le passif est une obligation actuelle dont le règlement entraînera une sortie de ressource. Cette définition englobe les obligations mesurées avec certitude (les dettes) ainsi que celles qui ne sont qu'estimées (les provisions pour risques et charges)

Tableau N°1 : Le bilan de l'entreprise ABC (en k€)

Actif	N1	N2	N3	Passif	N1	N2	N3
Actif immobilisé				Capitaux propres			
Ecart d'acquisition*	1 595	4 595	8 568	Capital	20 000	30 000	30 000
Immobilisations incorporelles	10 019	19 331	3 446	Primes		40 000	40 000
Immobilisations corporelles	31 516	77 930	119 523	Réserves consolidées	21 898	26 480	33 955
Immobilisations financières	6 773	6 232	5 459	Résultat consolidé	7 582	10 475	11 000
Titre mis en équivalence*	720	761	784	Autres		950	1 313
Actif circulant				Intérêts minoritaires*	1 240	1 280	1 342
Stocks et en-cours	9 423	13 128	23 375	Provisions	587	656	49
Clients et comptes rattachés	9 061	15 124	23 469	Dettes			
Autres créances et régularisation	2 824	1 731	10 914	Emprunts et dettes financières (1)	11 433	13 267	83 380
Valeurs mobilières de placement	2 121	262		Fournisseurs et comptes rattachés	5 573	7 323	11 751
Disponibilité	21	812	69	Autres dettes et Régularisation	5 760	9 475	11 817
Total actif	74 074	139 906	224 607	Total passif	74 073	139 906	224 607

*Postes spécifiques aux comptes consolidés

(1) Dont découvert bancaires 934 4747

Source : AMADIEU Paul, BESSIERE Véronique, « Analyse de l'information financière », op.cit.

Le tableau ci-dessus est le bilan de l'entreprise ABC pour les années N1, N2, N3. L'actif augmente au cours de ces trois exercices. Ceci touche les immobilisations aussi bien que l'actif circulant. L'augmentation des immobilisations provient des opérations d'investissement et de l'actif circulant découle des opérations d'exploitation avec une augmentation des stocks et des créances envers les clients. Le passif suit ainsi la même évolution, la croissance des actifs a été financée par une augmentation des capitaux propres et des dettes.

b) Le compte de résultat

Le compte de résultat représente, pour une période donnée, le chiffre d'affaires de l'entreprise diminué de toutes les charges liées à son activité. Ce tableau est fondamental pour l'analyse financière, car il décrit le processus de production des biens et/ou des services, ainsi que la formation et la répartition de la valeur entre différents acteurs de cette production. La présentation ou non de solde intermédiaire et le classement des charges diffèrent selon les formats utilisés. Ainsi en regroupant les produits par catégorie et en leur affectant les charges qui ont été engagées pour leur réalisation nous permettons d'obtenir différents niveaux de résultat. Ces niveaux de résultat dépendent des référentiels réglementaires.

La réglementation française PCG propose, en plus du résultat net, trois niveaux de résultat :

- Le résultat d'exploitation qui correspond à l'activité courante et normale de l'entreprise,
- Le résultat financier qui regroupe le coût de financement par dette, les revenus de participation, les revenus des placements,
- Le résultat exceptionnel qui comprend le montant des cessions d'immobilisation et la part des subventions d'équipement affecté au résultat.

La somme du résultat d'exploitation et du résultat financier nous donne alors le résultat net avant impôt pour les comptes sociaux. Dans les comptes consolidés, le résultat net correspond au résultat des sociétés intégrées. Ainsi après avoir ajouté le résultat des entreprises mises en équivalence et avoir déduit l'amortissement de l'écart d'acquisition, le document fait ensuite apparaître le résultat net de l'ensemble consolidé qui est décomposé entre la part du groupe et les intérêts minoritaires. Ces différents niveaux de résultat ne sont pas retenus dans le cadre des IFRS.

Tableau N°2 : Le compte de résultat de l'entreprise ABC

En K euros	N1	N2	N3
Chiffre d'affaire	86 706	122 706	186 770
Autres produits d'exploitation	1 135	4 434	10 712
Achats consommés	-41 285	-62 133	-94 636
Charges de personnel	-23 374	-34 580	-58 765
Autres charges d'exploitation	-112	-254	-212
Impôts et taxes	-4 746	-5 852	-7 928
Dotation aux amortissements, dépréciation et provision	-5 864	-8 495	-13 600
Résultat d'exploitation	12 460	15 826	22 341
Charges et produits financiers	-176	-392	-4 486
Résultat courant des entreprises intégrées	12 284	15 434	17 855
Charges et produits exceptionnels	-455	203	325
Impôt sur le bénéfice	-3 924	-4 905	-6 596
Résultat net des entreprises intégrées	7 905	10 732	11 584
Quote-part dans les résultats des entreprises	42	63	55
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	-235	-200	-527
Résultat net de l'ensemble consolidé	7 905	10 732	11 584
Intérêt minoritaires*	-130	-120	-112
Résultat net (part du groupe)	7 582	10 475	11 000
Résultat par action	3,79	3,49	3,67

*Postes spécifiques aux comptes consolidés.

Source : AMADIEU Paul, BESSIERE Véronique, « Analyse de l'information financière », op.cit.

Le tableau n°2 représente le compte de résultat de l'entreprise ABC. L'augmentation du chiffre d'affaire reflète la forte croissance de l'activité. Cette augmentation se traduit par une hausse du résultat d'exploitation. De plus, les charges et les produits qui comprennent le coût de la dette s'accroît fortement suite à l'emprunt réalisé en N3, et le résultat net s'est fortement développé en N2 et reste presque stable en N3.

c) Le tableau de variation des capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres retrace les mouvements de capitaux propres qui ont eu lieu au cours d'un exercice comptable notamment dans le cadre de la consolidation des bilans des filiales avec celui de leur société mère. Il fait l'objet d'un suivi aussi bien dans les comptes individuels que dans les comptes consolidés, et fait apparaître en colonne chaque poste des capitaux propres et en ligne les éléments qui ont entraînés des variations de ces postes.

Ces causes de variation des capitaux propres peuvent être :

- Les conséquences d'apport ou de retraits des actionnaires de la société mère, acquisition ou cession d'actions qui correspondent à des flux de trésorerie entre l'entreprise,
- Les dividendes versés aux actionnaires,
- Le report à nouveau,
- Le résultat comptable du groupe,
- Les gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres (réévaluation d'immobilisation, ajustement de valeur),
- Les conséquences de changement de méthodes comptables et les corrections d'erreurs sur les capitaux propres d'ouverture.

Tableau N°3 : Le tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise ABC

En k euro	Capital	Primes	Reserve consolidées	Résultat de l'exercice	Autres		Total des capitaux propres
					Subvention	...	
Situation à la clôture N0	20 000	0	14 650	9248	0	0	
Mouvement N1							
Distribution de dividende			-2 000				
Affectation du Résultat			9 248	-9 248			
Résultat l'exercice N1				7 582			
Situation à la clôture N1	20 000	0	21 898	7 582	0	0	49 480
Mouvement N2							
Apport des actionnaires	10 000	40 000					
Subvention							
Distribution de dividendes			-3 000				
Affectation du résultat			7 582	-7 582			
Virement au résultat					-50		
Résultat de l'exercice N2				10 475			
Situation à la clôture N2	30 000	40 000	26 480	10 475	950	0	107 905
Mouvement N3							
Subventions							
Distribution de dividendes			-3000		500		
Affectation du résultat			10 475	-10 475			
Virement au résultat					-137		
Résultat de l'exercice N3				11 000			
Situation de clôture N3	30 000	40 000	33 955	11 000	1 313	0	116 268

Source : AMADIEU Paul, BESSIERE Véronique, « Analyse de l'information financière », op.cit.

Ce tableau récapitule tous les éléments ayant modifié la valeur comptable des capitaux propres. En N1, l'entreprise ne réalise aucune opération sur titres, l'augmentation des capitaux propres est égale au résultat net sous déduction des dividendes. En N2, les capitaux propres

augmentent du fait d'une augmentation du capital, du résultat moins les dividendes et d'une subvention et de même pour la dernière année.

d) Le tableau de flux de trésorerie

L'évolution de la trésorerie représente la capacité de l'entreprise à encaisser le fruit de son activité et permet d'anticiper la capacité de l'entreprise à se financer. Cette évolution est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie, il correspond à l'information dont a besoin l'analyse financière qui souhaite comprendre l'évolution de la trésorerie de l'entreprise. Ce tableau résume les flux de trésorerie en trois flux principaux :

- Le flux de trésorerie des activités qui indique quel excédent de trésorerie a été généré par les activités d'exploitation c'est-à-dire les activités propres à l'entreprise,
- Le flux de trésorerie de l'investissement, il retrace les décaissements qui proviennent des acquisitions d'immobilisations et des encaissements provenant des cessions d'immobilisation,
- Le flux de trésorerie de financement, il constitue l'ensemble des encaissements et des décaissements en rapport avec le choix de financement comme les apports en capital des actionnaires, les versements de dividende, les emprunts émis et remboursé.

La somme de tous les flux de trésorerie constitue la variation de trésorerie et débouche sur la situation de la trésorerie de fin d'année.

Tableau N°4 : Le tableau de flux de trésorerie de l'entreprise ABC

En k euro	N1	N2	N3
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat d'exploitation des entreprises intégrées	12 460	15 826	22 341
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie :			
. Amortissement et provision	5 256	6 810	9 731
Résultat brut d'exploitation	17 716	22 636	32 072
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	-1 781	-8 169	-16 144
Flux net de trésorerie d'exploitation	15 935	14 467	15 928
Autres encaissement et décaissement liés à l'activité			
. Frais financier	-698	-1 027	-5 409
. Produit financier	522	635	923
. Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence*	25	22	32
. Impôt sur les sociétés, hors impôts sur plus-values de cession	-4 074	-4 852	-6 514
. Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	-4	-8	-58
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	11 706	9 237	4 902
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisation	-9 117	-61 641	-76 862
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-6344	-60 059	-73 470
Flux de trésorerie liée aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-2 000	-3 000	-3 000
Dividendes versés minoritaires des sociétés intégrées*	-70	-80	-50
Augmentation de capital en numéraire		50 000	
Subvention d'investissement		1 000	
Emission d'emprunt		2 850	
Remboursement d'emprunt	-1 720	-1950	-3 700
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-3 790	48 820	63 750
Variation de trésorerie (A+B+C)	1572	-2 002	-4 818
Trésorerie d'ouverture	570	2 142	140
Trésorerie de clôture	2 142	140	-4 678

*Poste spécifiques aux comptes consolidés

Source : AMADIEU Paul, BESSIERE Véronique, « Analyse de l'information financière », op.cit.

Le tableau ci-dessus est le tableau de flux de trésorerie de l'entreprise ABC. Bien que le résultat d'exploitation soit en hausse, le flux de trésorerie se réduit à cause de l'augmentation des besoins d'exploitation. L'entreprise réalise d'importants investissements en N2 et N3 qui se traduisent par un flux de trésorerie lié à l'investissement négatif élevé. Pour financer le besoin généré par l'investissement, l'entreprise fait appel, en N2, aux actionnaires qui apportent 50M€ mais ceci révèle toujours une insuffisance.

e) L'annexe

L'annexe est un document qui comprend de nombreuses informations permettant d'interpréter les différents documents comptables que nous venons de voir. La réglementation française indique une liste d'éléments pouvant figurer dans l'annexe et une liste de tableaux complémentaire dont certains doivent obligatoirement être présentés. Le but de l'annexe est de :

- Présenter les informations complémentaires exigées par la réglementation,
- Expliquer les méthodes comptables et d'évaluation qui ont été appliquées,
- Fournir toute information permettant de mieux comprendre la situation et les performances de l'entreprise.

Les informations présentes dans l'annexe sont très importantes pour l'analyste financier dans le cas où elles lui permettent de connaître les spécificités de l'entreprise étudiée.

Les règles comptables permettent de normaliser les comptes et c'est dans l'annexe que l'entreprise détaille tous les éléments qui facilitent la compréhension de ses comptes. On peut aussi y retrouver :

- Les informations concernant le périmètre de consolidation,
- Les éléments qui permettent d'assurer la comparabilité des comptes,
- Les explications sur les principaux postes des autres documents comptables et les engagements hors bilan,
- Les informations sectorielles qui est utile pour analyser les entreprises qui exercent plusieurs activités et/ou dans plusieurs zones géographiques.

Il incombe à l'entreprise de présenter toute information susceptible d'orienter les décisions des utilisateurs des comptes, et n'est pas obligatoire dans la mesure où l'entreprise ne présente que les informations qu'elle juge significatives.

Section 2 : La qualité de l'information financière

La qualité de l'information financière et comptable exige l'exactitude et la transparence des informations présentées. Cette exactitude passe par le respect de certains critères et principes qu'on développera dans cette deuxième section. La transparence de l'information financière est fondamentale afin de réconcilier les systèmes comptables avec la réalité économique, d'assurer le bon fonctionnement de l'économie et la qualité de l'information comptable contribue à cette transparence.

2.1. Les principes comptables

L'ensemble des conventions comptables constitue un outil de construction logique. Elles forment des guides pour l'élaboration des normes, les pratiques comptables et la présentation des états financiers. Pour les préparateurs des états financiers, les principes comptables fondamentaux constituent des outils opératoires qui permettent de décider comment mesurer, constater et présenter les actifs, les passifs, les produits et les charges. Les principes comptables traditionnels les plus importants sont les suivants⁶ :

- Principe de primauté du droit sur les faits
- Principe de continuité de l'exploitation
- Principe de spécialisation des exercices
- Principe de l'évaluation au cout historique
- Principe du nominalisme
- Principe de prudence
- Principe de permanence des méthodes
- Principe de non-compensation

2.1.1. Principe de primauté du droit sur les faits

La comptabilité doit servir de preuve dans les relations économiques avec les tiers. A chaque enregistrement doit correspondre une pièce justificative justifiant la naissance de la créance ou de la dette. Ce principe stipule de se prévaloir de la comptabilité en cas de litige. Une comptabilité régulière peut servir de preuve pour faire valoir ses droits.

⁶ DE LA BRUSLERIE Hubert, « Analyse financière : information financière, évaluation, diagnostic », 4^e édition, Edition Dunod, Paris, 2011, p.15

2.1.2. Principe de continuité de l'exploitation

L'entreprise est un projet économique qui doit normalement se poursuivre dans l'avenir prévisible. L'optique de la comptabilité est donc de considérer le patrimoine non pas dans une optique de liquidation, mais dans une optique de continuité. Les éléments d'actifs seront donc évalués par rapport à un usage étalé dans le temps. Cette valeur économique d'usage est traditionnellement supérieure à la valeur de liquidation des biens.

2.1.3. Principe de la spécialisation des exercices

Même si l'activité de l'entreprise est continue, le temps est découpé en exercices indépendants. Cela introduit un rythme particulier qui est celui de la production annuelle de l'information comptable. La périodisation comptable vise à établir une fois par an l'inventaire des actifs et des passifs, et à présenter le résultat et la valeur du patrimoine de l'entreprise. Le découpage en exercice est une fiction comptable qui correspond à la nécessité de rattacher précisément les charges et les produits à un exercice de manière à ce qu'ils contribuent à la formation du résultat de cet exercice, et non de celui qui précède ou qui suit. Ce principe conduit à ce que les charges non encore supportées et les produits non encore perçus, mais qui trouvent leur origine dans un exercice donné, lui sont rattachés. Cela se traduit par l'utilisation de comptes de régularisation à l'actif ou au passif du bilan.

2.1.4. Principe de l'évaluation au coût historique

Les biens acquis sont enregistré à leur coût d'acquisition, et les produits à leur coût de production ou de construction. La valeur historique en tant que coût d'acquisition a un caractère objectif qui vient de la transaction avec un tiers. Elle est particulièrement simple pour mettre en œuvre et à suivre car elle est constante.

2.1.5. Principe de nominalisme

Ce principe stipulant que les biens acquis par l'entreprise doivent garder le même moment monétaire au cours du temps, sauf pour amortissement ou provisionnement. Il est directement au principe précédent.

2.1.6. Principe de prudence

En vertu du principe de prudence, les incertitudes présentes susceptibles d'entraîner un accroissement des charges ou une diminution des produits de l'exercice doivent être prises en considération dans le calcul du résultat de cet exercice. Ce principe évite de transférer sur des exercices ultérieurs ces charges ou ces minorations de produits, qui doivent grever le résultat

de l'exercice présent. En application de ce principe, les produits ne sont pris en compte que s'ils sont certains et définitivement acquis à l'entreprise ; en revanche, les charges sont à prendre en compte dès lors qu'elles sont probables. Seuls les bénéfices réalisés à la date de clôture d'un exercice peuvent affecter les résultats ; par exception est considéré comme réalisé le bénéfice partiel sur une opération non achevée à la date de clôture. La plus-value constatée entre la valeur actuelle d'un élément d'actif et sa valeur d'entrée n'est pas comptabiliser. La moins-value doit toujours être inscrite en charges, même si elle apparaît comme temporaire à la date d'établissement des états de synthèse. Tous les risques et les charges nés en cours de l'exercice ou au cours d'un exercice antérieur doivent être inscrits dans les charges de l'exercice même s'ils ne sont connus qu'entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement des états de synthèse.

2.1.7. Principe de permanence des méthodes

Principe comptable selon lequel l'application d'évaluation et de présentation des méthodes comptables doit être constante d'un exercice à l'autre, sauf changement exceptionnel dans la situation de l'entreprise ou de son environnement économique, juridique ou financier. La comptabilité des états financiers annuels nécessaires à l'analyse des utilisateurs repose sur cette permanence. La dérogation à ce principe est soumise à des conditions exceptionnelles et strictes. Les modifications qui résulteraient d'un changement de méthode doivent être justifiées, et explicitées dans leur nature et leur incidence sur les états financiers dans l'état annexé. Les modifications doivent en outre être signalées dans le rapport de gestion et, le cas échéant, dans le rapport du commissaire aux comptes.

2.1.8. Principe de non-compensation

Aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actifs et de passif ou entre les produits et les charges. Par exemple, une créance envers un client ne peut être diminuée par une dette envers ce même client.

Ces différents principes sont sujets à une évolution qui se traduit par la reconnaissance de nouveaux principes comptables qui le référentiel international appelé International Financial Reporting Standards (IFRS). En matière d'évaluation des éléments des états financiers les IFRS préconise la juste-valeur.

2.2. Les caractéristiques qualitatives

Les caractéristiques qualitatives sont des attributs que doit revêtir l'information financière véhiculée dans les états financiers. Elles sont indispensables pour garantir la production et la divulgation d'informations financières utiles à la prise de décision.

« *L'information financière utile pour la prise de décisions - caractéristiques et contraintes* », titre du deuxième chapitre de l'exposé-sondage publié par l'IASB en mai 2008 présente les caractéristiques d'une information financière utile pour la prise de décisions. Les caractéristiques de l'information financière peuvent être scindées en deux, à savoir les caractéristiques fondamentales qui sont complétées par les caractéristiques auxiliaires. Ce cadre conceptuel repose sur des hypothèses de comportements qui doivent être appliqués pour tendre vers une information financière fidèle et pertinente.

2.2.1. Les caractéristiques qualificatives fondamentales

Les caractéristiques qualificatives fondamentales de l'information financière sont la pertinence et la fidélité.

a) La Pertinence

Selon l'exposé-sondage publié par l'IASB cité ci-dessus, « *l'information est pertinente si elle est susceptible d'influencer les décisions prises par des utilisateurs en tant que fournisseurs de capitaux. L'information sur un phénomène économique est susceptible d'influencer les décisions lorsqu'elle a une valeur prédictive, une valeur de confirmation ou les deux.* »⁷

Une information est dite pertinente, si son omission est susceptible de modifier les décisions économiques des utilisateurs des états financiers. Pour pouvoir tirer le maximum de bénéfices d'une information, l'information doit être compréhensible. Il ne suffit pas juste de fournir des informations mais il faut aussi que le langage employé soit clair et facile à comprendre par un non expert. Également en ce qui concerne la pertinence, l'information présentée doit être comparable, pour ainsi permettre aux parties prenantes de mieux apprécier la situation de l'entreprise en la comparant aux périodes passées ou en la comparant aux autres entreprises similaires.

⁷ International Accounting Standards Board, « Exposé-sondage : Cadre conceptuel amélioré de l'information financière », Londres, 2008

La pertinence de l'information englobe deux qualités sous-jacentes à savoir la valeur prédictive et la valeur rétrospective.

- Valeur prédictive

On parle de valeur prédictive lorsque l'information financière aide les utilisateurs à faire des prédictions ou des confirmations concernant les résultats et les événements économiques futurs auxquels l'entreprise pourra être confrontée.

- Valeur rétrospective

L'information financière a une valeur rétrospective dans la mesure où elle peut être utilisée pour comprendre ou corriger des résultats, des événements et des prédictions antérieures.

De plus pour être pertinente l'information doit être divulguée au moment où elle est susceptible d'être utile à la prise de décision des utilisateurs. Lorsqu'elle est diffusée en retard, l'information financière perd en pertinence.

b) La fiabilité

Pour atteindre son niveau d'utilité attendu, l'information doit donner une image fidèle des phénomènes économiques. L'information financière donne une image fidèle, quand elle traduit un phénomène économique de façon complète, neutre, exempt d'erreur et de façon vérifiable. La neutralité est l'absence de partis pris visant l'atteinte d'un résultat prédéterminé ou l'incitation à un comportement particulier. Pour pouvoir donner une image fidèle des phénomènes économiques ou autres qu'elle prétend représenter, l'information doit être dénuée de parti pris.

Selon la norme internationale 1 paragraphe 15 : « *Les états financiers doivent présenter une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de l'entité. La présentation d'une image fidèle nécessite une représentation fidèle des effets des transactions, autres événements et conditions selon les définitions et les critères de comptabilisation des actifs, des passifs, des produits et des charges exposés dans le cadre* ». ⁸
L'information doit être le résultat de l'application correcte d'un mode de mesure et où elle repose sur des données probantes.

⁸International Accounting Standard Board <<Norme Comptable Internationale 1>>, Londres, 2014

2.2.2. Caractéristiques auxiliaires**a) L'intelligibilité**

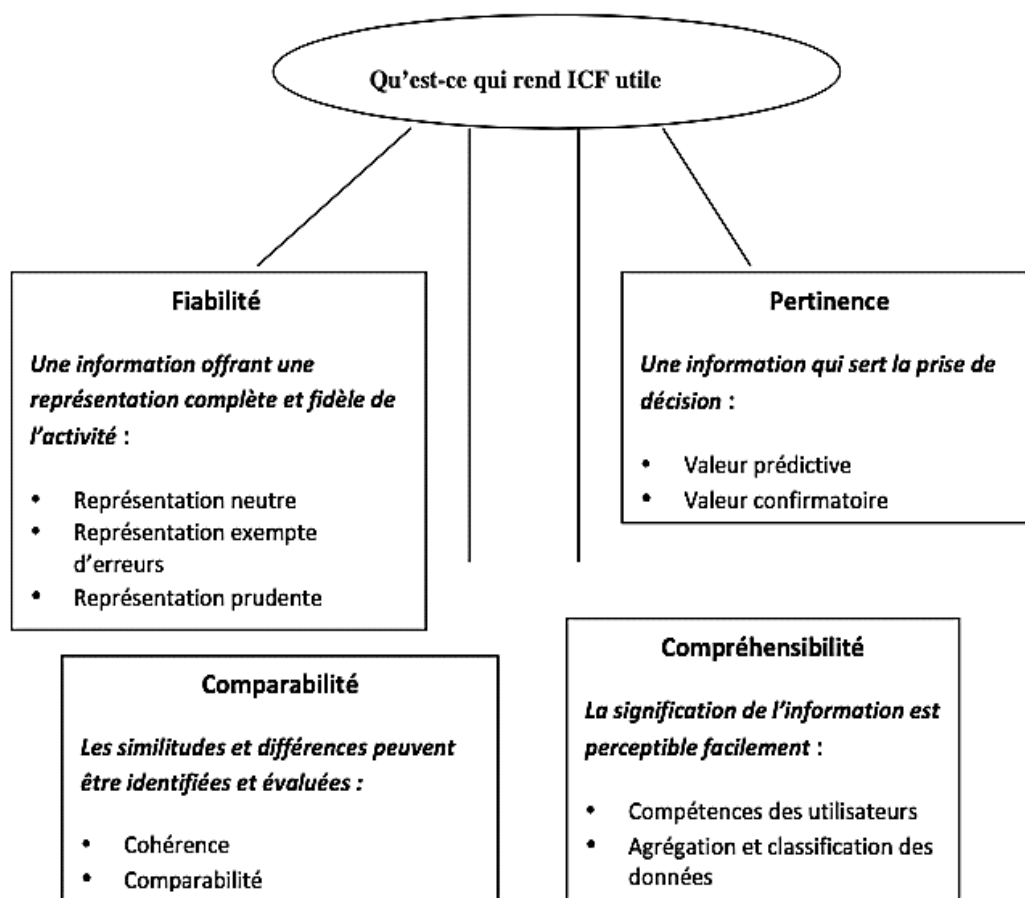
L'intelligibilité est la compréhension de l'information financière pour les utilisateurs qui sont censés posséder une connaissance raisonnable de l'activité économique et de la comptabilité, et avoir la volonté d'étudier l'information avec la diligence appropriée. Elle permet aux utilisateurs d'en comprendre la signification. Les rapports financiers des entités doivent présenter les informations de manière à satisfaire les besoins des utilisateurs, en tenant compte de leurs connaissances et en s'adaptant à la nature de l'information présentée.

Les explications concernant les informations financières et la description des réalisations et attentes doivent être écrites en termes simples, et présentées de manière compréhensible par les utilisateurs. L'intelligibilité se trouve accrue lorsque l'information est classée, définie et présentée de manière claire et concise. La comparabilité peut elle aussi permettre d'accroître l'intelligibilité.

b) La comparabilité

Elle s'apprécie à la fois dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, la comparabilité de l'information permet d'identifier les tendances de la position et des performances financières de l'entreprise et exige une certaine permanence dans l'application des normes et dans le choix des méthodes comptables. Ainsi, dans l'espace la comparabilité des états financiers de différentes entreprises permet d'évaluer leurs positions financières relatives et leur évolution ainsi que leurs performances.

Figure N°1 : Caractéristiques de l'information financière



Source: Financial reporting faculty, New reporting models for business, 2003: Disponible sur: <https://www.icaew.com/technical/financial-reporting/information-for-better-markets/ifbm-reports/new-reporting-models-for-business>, consulté le: 20/10/20

Cependant, ces différentes caractéristiques doivent être considérées en tenant compte des contraintes liées à la production d'information financière. Il s'agit notamment de l'équilibre avantages-coûts et de l'importance relative.⁹

- L'équilibre avantages-coûts

L'entreprise doit trouver un équilibre entre les informations contenues dans les états financiers et le montant qu'il a fallu dépenser pour la production de ces informations, et cela a toujours constitué une contrainte générale.

⁹ Centre Nationale de la comptabilité, « Cadre conceptuel de la comptabilité financière », Paris, 2010

- Importance relative

Toutes informations financières dont l'omission ou l'inexactitude risque d'influencer les décisions prises par les utilisateurs sont considéré importantes. L'importance relative dépend généralement de la taille de l'élément ou de l'erreur.

2.3. Le besoin de normalisation comptable international

Le développement des marchés mondiaux de capitaux durant les trente dernières années a fait naitre le besoin d'un référentiel comptable commun.

Un référentiel comptable est un ensemble cohérent et complet de principes, normes, méthodes ou critères utilisés pour la préparation des états financiers ou d'autres informations financières.

De plus, les scandales financiers en Europe et aux Etats-Unis dans les années 1990 avec des conséquences économiques telles que : licenciements, fermeture d'établissement, ventes des actifs les plus rentables, appauvrissement des actionnaires ; sont venus renforcer ce besoin d'harmoniser, de normaliser et d'améliorer l'information financière en direction des agents économiques.

Cependant, normaliser la comptabilité c'est de mettre en place un langage comptable commun afin de faciliter la communication entre les différents acteurs de la vie économique.

En effet, le rôle croissant des marchés financiers, et le poids grandissant des groupes d'entreprise dans l'économie, ont ensuite poussé à la constitution d'un corpus de normes comptables applicables non plus aux comptes sociaux des entreprises (ceux qui servent à l'élaboration des déclarations fiscales et au calcul des impôts) mais uniquement aux comptes consolidés.¹⁰

Le principe qui guidait vers une normalisation était de disposer d'états financiers consolidés qui reflètent la situation économique et financière de chaque groupe d'entreprise.

A ces différentes causes qui ont menées vers une normalisation comptable, on peut ajouter le développement des fiscalités basé sur les déclarations des entreprises. Ceci a confronté le besoin de disposer d'outil comptable assurant une exhaustivité une fiabilité dans l'enregistrement des transactions. Parallèlement, l'émergence des sociétés par action a également concouru au besoin d'une information comptable standardisée et comparable entre les différentes entreprises.

¹⁰ Brun Stéphane, « Guide d'application des normes IAS/IFRS », Edition Berti, Paris, 2011

De nombreux pays se sont dotés depuis longtemps d'organisme de normalisation chargés d'édicter des normes comptables. De façon internationale, des tentatives d'harmonisation des pratiques comptables se sont développées et l'organisme international de normalisation s'est aujourd'hui imposé comme un acteur majeur. Il est cependant difficile de dresser un portrait-type des organismes de normalisation. D'un pays à l'autre, il diffère par leur statut, leur mission et leur mode de fonctionnement.

2.3.1. La structure des organismes de normalisation comptable

Bien que les organismes de normalisation à travers le monde aient des objectifs similaires la composition de leur organe peut se différencier à travers les pays.

2.3.1.1. L'organisme de normalisation américain

La normalisation comptable américaine remonte aux années 1930. La crise de 1929 a révélé les insuffisances des informations comptables et financières publiées par les entreprises. C'est dans ce cadre que la Securities Exchange Commission (SEC) a été mise en place en 1934 afin de définir le contenu et la présentation des états financiers et de veiller au bon fonctionnement des bourses américaines. Mais la SEC n'a jamais exercé directement ce pouvoir, elle a délégué cette mission en se tournant vers la profession comptable.

Le premier organe de normalisation est le Committee on Accounting Procedures (CAP) mis en place en 1938 par l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA) qui a été désigné par la SEC de mettre en place les premiers organismes de normalisation. Il était composé d'une vingtaine de personnes intervenant de façon bénévole et à temps partiel. Ainsi, de par les critiques concernant le caractère trop théorique des publications et la proximité de la CAP avec la profession comptable, la normalisation américaine connut une crise profonde à la fin des années 1960. L'AICPA mit en place, en 1971, un groupe de travail, le *Wheat Committee*, chargé de faire des propositions quant à l'organisation de la normalisation. Ces propositions aboutissent à une réforme des institutions de normalisation et la mise en place en 1973 du *Financial Accounting Standards Board* (FASB) aux États-Unis.

L'organe de normalisation américain à ce jour est le FASB, elle établit des normes comptables de manière indépendante. Le cadre conceptuel comptable américain FASB a été élaboré au terme de six études nommées Statements on Financial Accounting Concepts (SFAC 1 à 6) et ont pour objectifs essentiels de fournir une image réaliste du potentiel économique actuel et futur d'une société sans subir de pressions excessives de l'environnement juridique ou fiscal.

Le FASB fait partie d'un ensemble plus complet, on a le Financial Accounting Foundation (FAF) qui est chargé de trouver les financements et de nommer les membres des autres organismes de l'ensemble. Elle est composée de 18 administrateurs. On a aussi le Financial Accounting Standards Advisory Council (FASAC) qui a un rôle de conseil vis-à-vis du FASB sur les priorités et l'agenda, il regroupe au moins vingt personnes.

Le choix d'une structure à trois organismes est destiné à garantir l'indépendance, ce souci d'indépendance des membres du FASB se retrouve dans leur statut. Contrairement à leur prédécesseur le CAP, ils sont salariés de cette structure et travaillent à plein temps.

2.3.1.2. L'acteur de la normalisation comptable française

L'Autorité des normes comptables (ANC) est le principal organisme de normalisation comptable en France depuis le 1^{er} janvier 2010. Elle résulte de l'ordonnance n° 2009-79 du 22 janvier 2009 et est issu de la fusion du Conseil national de la comptabilité (CNC), qui emmenait des avis et recommandations sur des projets de normalisation et le Comité de réglementation comptable (CRC).

Comme tout organisme de normalisation, son but est de participer à rendre uniforme la présentation de l'information financière, elle émet des avis et des prises de position dans le cadre de l'élaboration des normes comptables internationales. Elle veille à la coordination et à la synthèse des travaux théoriques et méthodologique dans le domaine de la comptabilité en France.

L'ANC établit sous forme de règlements les prescriptions comptables générales et sectorielles que doivent respecter les personnes physiques ou morales soumises à l'obligation légale d'établir des documents comptables conformes aux normes de la comptabilité privée. De plus, elle émet, de sa propre initiative ou à la demande du ministre chargé de l'économie, des avis et prises de position dans le cadre de la procédure d'élaboration des normes comptables internationales, en l'occurrence les normes IFRS.

L'ANC comprend un collège, des commissions spécialisées et un comité consultatif. Parfois, elle compose des groupes de travail à l'initiative des commissions. Le collège est composé de seize membres qui sont soit magistrats soit spécialistes du domaine comptable.¹¹

¹¹ :http://www.anc.gouv.fr/sections/1_anc/textes_de_reference/reglement_interieur4165/downloadFile/file/Reglement_interieur_ANC_JO_31_03_10.pdf?nocache=1270024742.4 Consulté le : 29/10/20

2.3.1.3. Organe de normalisation comptable international l'IASC-IASB

L'IASC est l'organe international de normalisation comptable. Elle publie les normes IFRS qui remplace les normes IAS depuis 2005. Il a été créé en 1973 à la suite d'un accord entre les organisations professionnelles de différents pays dont les Etats-Unis et la France.

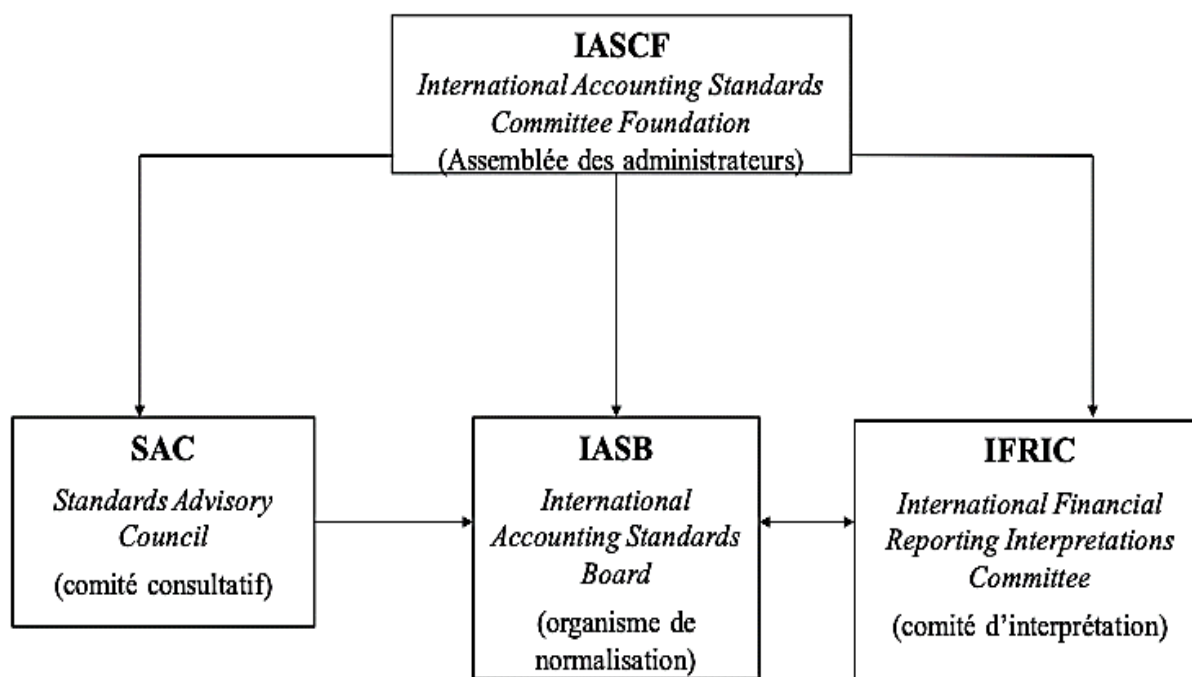
L'IASC a pour vocation de contribuer au développement de normes comptables internationales et de favoriser leur application dans la présentation des états financiers. Ainsi, cette institution n'a pas les pouvoirs juridiques pour rendre obligatoire l'application des normes qu'elle publie. La démarche adoptée est du type consensuel.

Les normes IFRS sont des normes internationales d'information financière destinées à standardiser la présentation de données comptables échangées au niveau international. Elles s'intéressent plus particulièrement aux comptes consolidés des grands groupes multinationaux.

En 2001, inspiré du FASB, l'IASC est devenue une structure composée de :

- D'une assemblée d'administrateurs qui se charge de la nomination des membres des autres organes de la structure et de trouver le financement suffisant pour l'élaboration des normes,
- De l'IASB qui prépare et publie les normes comptables internationales et comprend actuellement 15 membres,
- De l'IFRIC composé de 14 membres nommés par les administrateurs, qui interprète les normes émises par l'IASB, les normes interprétées sont confirmées par l'IASB et intègrent ensuite le corpus des normes comptables internationales,
- Du SAC comprenant au minimum 30 membres, est un comité qui recense les points de vue des différents organismes et organisations professionnelles et a pour mission de conseiller l'IASB.

Schéma N°1 : Le dispositif de l'organisme de normalisation international



Source : Conception personnelle

2.3.2. Le processus d'élaboration des normes comptables internationales

Comme toutes règles et procédures, l'établissement des normes comptables internationales doit respecter des étapes qui sont établies par les administrateurs de l'IASB. Ces différentes étapes sont¹² :

- La définition de l'agenda : l'IASB doit évaluer l'intérêt d'ajouter un nouvel élément à son agenda. Pour ce faire elle évalue les normes en vigueur si elles contiennent des insuffisances qui permettent de donner une fausse image de la réalité économique de l'entreprise.
- La planification du projet : L'IASB évalue d'une part s'il est nécessaire de mener le projet avec d'autres organismes normalisateurs, et d'autre part de choisir une équipe technique pour mener le projet.
- La publication d'un document de travail qui doit présenter une large revue de la question, les différentes approches possibles, et une invitation à commenter les propositions.

¹² Benoit Pigé et Xavier Paper, Normes comptables internationales et gouvernance des entreprises, Edition Ems management et société, Caen, 2009, p.15

- Le développement et la publication d'un exposé-sondage : C'est un document obligatoire et est le principal outil de consultation du public. Quand l'IASB publie un exposé-sondage, elle s'attend que les propositions de l'exposé-sondage concernent toutes les entités qui appliquent les normes IFRS, ensuite elle examinera les réponses reçues dans le cadre de la consultation sur l'exposé-sondage ;
- Le développement et la publication d'une IFRS : L'équipe technique rédige la norme après avoir pris en considération tous les commentaires et réponses apportés sur l'exposé-sondage ;
- Procédures à suivre après la publication : L'équipe technique fait le suivi de la norme publiée pour savoir si son application soulève d'éventuels problèmes.

Les objectifs liés au développement des normes internationales IAS/IFRS produites par l'IASB peuvent être entre autres :

- L'amélioration de la transparence et la comparabilité des états financiers élaborées par les sociétés cotées,
- Permettre la comparaison d'entreprise de pays différents,
- Faciliter la cotation boursière,
- Obtenir et restaurer la confiance des investisseurs,
- Offrir un référentiel comptable aux pays qui en étaient dépourvus.

2.3.3. L'adoption des normes internationales dans l'espace européen

Le continent européen reste l'espace qui utilise le plus les normes internationales. Mais les normes internationales ne sont pas directement appliquées dans ces pays. Elles suivent des procédures d'adoption.

Cependant, dans un premier temps elles doivent être d'adopté par la commission européenne après avoir sollicité l'avis de l'ANC. Ensuite les normes doivent être intégralement publiées dans chacune des langues officielles de l'union européenne.

Il existe un comité technique comptable chargé de fournir son aide et ses compétences techniques à la commission afin d'évaluer les normes IFRS. Appelé EFRAG (Groupe Consultatif pour l'Information Financière en Europe), ce comité fournit des avis à la commission européenne sur les propositions d'adoption des IFRS.

Organisme technique de droit privé, l'EFRAG a été créé en 2001 par les préparateurs, les utilisateurs et les membres des professions comptables qui ont en charge la gestion de l'information financière en Europe.

Conclusion

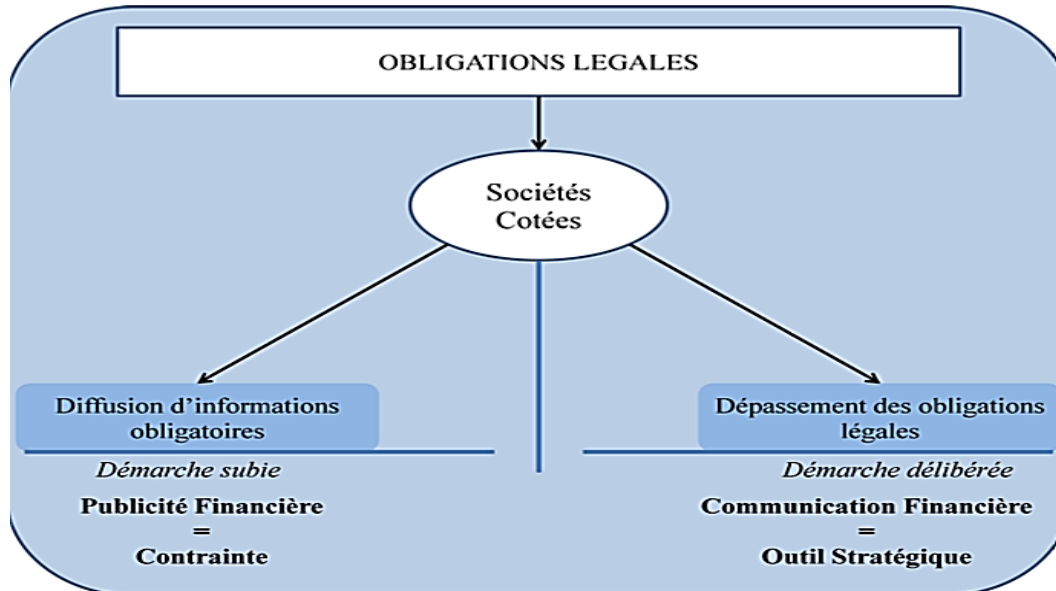
Au terme de ce premier chapitre, nous pouvons dire que l'information financière est d'une importance capitale pour l'entreprise. Leur importance découle du fait qu'elle est présente dans n'importe quel processus de gestion et leur production constitue une obligation légale d'une part et d'autre part, elle fournit des éléments permettant de juger de la situation financière de l'entreprise. Cependant, la capacité de l'entreprise à générer des flux de trésorerie et de réaliser des résultats positifs est le besoin le plus communs des différents utilisateurs de l'information financière. Par ailleurs, le respect des caractéristiques qualificatives et des principes généraux comptables dans l'élaboration des différents documents comptables sont conditions primordiales pour une représentation fidèle de l'activité de l'entreprise.

CHAPITRE 2
Le passage d'une
information obligatoire à une
information volontaire

Introduction

Dans les dernières années, parmi le volume croissant de données informationnelles transmises par les entreprises, une partie est imposée par la loi et une autre résulte du libre arbitre des dirigeants de l'entreprise. Ce changement progressif du paysage informationnel des sociétés cotées est régulièrement présenté dans la littérature comme une transition de l'information financière à la communication financière. On fait donc face à la transformation d'une contrainte (la publicité) en une arme stratégique (la communication). Ce changement de terminologie s'est accompagné de changement des pratiques, caractérisé notamment par un déploiement considérable de budgets, et le recours à des intermédiaires (media, presse spécialisée) et à la divulgation d'information de plus en plus volontaire et non financières. Cette nouvelle démarche s'inscrit dans le cadre d'évènements importants liés à la vie de l'entreprise dont elle doit tenir informer ses différentes parties prenantes. Dans ce deuxième chapitre nous aborderons dans un premier temps, les avantages que procure cette communication, ses cibles, les outils qu'elle utilise et les principes qui encadrent sa pratique. Et en second lieu, le cadre dans lequel la pratique de la communication financière est le plus souhaité.

Schéma N°2 : Transformation d'une contrainte en une arme stratégique



Source : Conception personnelle à partir de l'introduction du chapitre

Section 1 : La communication financière

La communication financière fait son apparition en France dans les entreprises cotées vers les années quatre-vingt. Sa pratique a évolué depuis lors du fait de la multiplication des obligations et des outils de communication ainsi que la diversification des publics financiers et devenu depuis lors un moyen stratégique pour l'entreprise. Elle possède cependant des avantages considérables dont les entreprises cotées ne peuvent pas s'en passer et la non prise en compte de ses avantages peut conduire à une sous-évaluation des potentialités de l'entreprise.

1.1. Les avantages de la communication financière

Tout D'abord, la communication financière peut se définir comme l'ensemble des actions de communication mise en place par une société, afin de présenter ses perspectives de développement, ses capacités de financement auprès d'un public spécialisé (environnement interne et externe de l'entreprise.)

Pour donner une définition plus complète, on peut dire que la communication financière est un ensemble organisé et finalisé qui, mettant simultanément en présence, dans un environnement donné, une **communication fonctionnelle** ayant pour objet de diffuser des informations financières afin de respecter les obligations légales et une **communication relationnelle** ayant pour objet de participer au dynamisme de la relation entre l'entreprise et les actionnaires et autres parties prenantes.¹

A travers cette définition, il est donc clair que la communication financière dépasse largement les contraintes légales telles que la simple diffusion des comptes annuels des entreprises. Elle s'étend à la divulgation d'informations qui permettra aux publics d'être attiré par l'entreprise.

La définition de Robert De Bruin confirme ce point de vue qui définit la communication financière comme « *toute activité d'information financière et de promotion de l'image financière* »²

La communication financière est un outil stratégique qui vise à améliorer la visibilité de la société et à valoriser son image de marque. Son but est de tenir informer les parties prenantes de l'entreprise (investisseurs actuels et potentiels, actionnaires, établissements financiers et bancaires, agences de notations, analystes financiers et le public) sur sa santé financière et ses

¹ GUIMARD Anne, « La communication financière », Editions Economica, Paris, 1998

² DE BRUIN Robert, « Communication financière : Image & marketing de l'entreprise », Edition Liaisons, Paris, 1999

actions stratégiques. Autrement dit, il s'agit de mettre en avant une image rassurante de la société dans le but d'obtenir des financements pour sa croissance et de capter l'intérêt des acteurs du marché au profit de l'entreprise sur son développement et ses résultats.

Elle est donc considérée comme une stratégie de marketing dont l'objectif est d'attirer de nouveaux actionnaires et d'importants clients, en recueillant des informations de type qualitatifs sur les métiers d'une société, sa stratégie et sur la façon dont elle se positionne par rapport à la concurrence.

Elle contribue également à façonner une image globale attractive pour les investisseurs afin d'influencer leurs décisions d'investissement sur les marchés boursiers. Ainsi, elle doit permettre de créer, de développer et renforcer les liens de l'entreprise avec son environnement économique financier et interne.³

Il faut savoir que la communication financière ne concerne pas uniquement les entreprises cotées en bourse et les multinationales. Elle s'adresse aussi aux petites et moyennes entreprises, qui peuvent mettre en place des initiatives ambitieuses bien qu'elles ne fassent pas d'appel public et qu'elles ne comptent pas intégrer le marché boursier.

Et pour celles qui ont l'intention de s'introduire en bourse, la mise en place d'une stratégie de communication financière doit être une de leur plus grande préoccupation. Le processus d'introduction en bourse nécessite la publication d'une grande quantité d'informations à destination du public.

Une communication financière efficace contribue à la réalisation de l'objectif général assigné aux entreprises : assurer la pérennité de l'entreprise dans un environnement de plus en plus concurrentiel. La pérennité peut être analysée sous deux dimensions.

Ainsi la pérennité financière qui consiste en la création de la valeur actionnariale et la pérennité de contrôle qui vise à préserver l'actionnariat. Alors il s'agit donc de satisfaire l'actionnariat afin de le préserver et ainsi maintenir un bon cours de bourse, dans le sens où la communication contribue à la valorisation de la capitalisation boursière de l'entité.

1.1.1. Le service de communication financière

Plusieurs entreprises parvenues à un niveau critique, se sont dotées de service de communication financière. La capacité à fournir au marché une bonne lisibilité à travers une

³ LEGER Jean-Yves, « La communication financière- Bâtir et mettre en œuvre une stratégie de communication financière », Editions Dunod, Paris, 2003

information précise et crédible, est un élément essentiel pour la valorisation du titre. Ces services sont à la charge de produire l'information financière selon les règles en matière de diffusion et de transparence de l'information.

De ce fait, le responsable de la communication financière met en place la stratégie de communication financière. De même, il assure la diffusion des informations destinées aux journalistes et analystes. Pour une bonne réussite de sa mission, il doit mener des enquêtes sur le terrain pour identifier les nouvelles dispositions du marché financier et observe les retournements de la bourse. A travers les médias, le responsable de communication financière examine le positionnement de l'entreprise par rapport à la concurrence. Il assiste à la préparation des états financiers puis, il prend en charge la planification et la rédaction des supports de communication (communiqué de presse, lettres aux actionnaires, etc.) qui constituent les outils de la communication financière, qu'on développera dans la section suivante.

Une fonction principale de la communication financière est la relation-investisseur. Cette partie est très importante, car elle décrit la partie de la communication financière destinée aux actionnaires, investisseurs institutionnels, aux analystes et la presse spécialisée en finance, agence de notation, autorités de régulation. Il ne s'agit donc plus d'informer mais d'entretenir des relations et de bonnes interactions avec les parties prenantes. Ainsi, sa qualité détermine la perception de la société par les actionnaires et les autres observateurs du marché financier. Cependant le responsable de la fonction relation-investisseur doit maintenir un dialogue permanent, de confiance avec tous les acteurs du marché financier. Il doit avoir une bonne connaissance de l'activité de la société, de sa politique, ses visions, ses résultats ainsi que les enjeux du secteur financier. La relation-investisseur informe les différents intervenants de la stratégie de son entreprise, de l'évolution des marchés, de son environnement économique et toutes autres informations permettant d'apprécier sa situation.

De plus, elle contribue à la promotion de l'entreprise et de ses titres afin d'accroître le nombre de ses actionnaires et de les fidéliser, et joue un rôle pédagogique en décrivant et expliquant les principaux facteurs qui peuvent avoir une influence sur les performances de son entreprise.

Cette fonction de relation-investisseur doit être à bien de gérer aussi bien une communication de crise. Nous savons que toutes les entreprises peuvent rencontrés des circonstances inattendues ou des facteurs externes qui ne peuvent pas être maîtrisés. Cependant une crise peut survenir suite à un scandale, une rumeur, comme ce qu'on a pu constater les dernières années. Il alors est donc impératif que l'entreprise ait une capacité à réagir, qui

permettra de prévenir des pertes considérables en termes de valeur mais aussi en termes d'image et de réputation. Une réaction immédiate et un pouvoir d'explication peuvent atténuer les répercussions d'une crise.

En revanche, un manque de compétences en gestion de situations imprévues peut être néfaste pour les entreprises. Le maintien d'une communication claire et honnête par une entreprise lui permet d'avoir plus de chance de survivre à une crise, car le marché restera plus confiant en son discours.

1.1.2. Les règlements de l'AMF en matière de communication financière

Bien qu'elle ne soit pas une obligation légale, la communication financière des sociétés cotées doit respecter des principes et recommandations émanant de l'AMF reconnu comme la référence en matière de réglementation du marché financier.

L'autorité des marchés financiers (AMF) est une institution financière et une autorité administrative indépendante française. Elle réglemente et contrôle les marchés financiers. Créée par la loi n°2003-706 de sécurité financière du 1^{er} août 2003, elle est issue de la fusion du Conseil des marchés financiers (CMF), de la Commission des opérations de bourses (COB), et du Conseil de discipline de la gestion financière (CDGF).

En matière de communication ou d'information financière des sociétés cotées, il y'a des obligations d'information qu'il convient de distinguer : information périodique et information permanente.

L'information périodique regroupe les informations fournies par les sociétés à échéances régulières, c'est-à-dire selon une périodicité annuelle et semestrielle de façon obligatoire et trimestrielle de façon facultative, par exemple le rapport annuel. Les entreprises peuvent présenter un rapport annuel trimestriellement de leur propre volonté.

L'information périodique peut recouvrir les publications comptables, les opérations financières et l'assemblée générale des actionnaires.

Les obligations pesant sur les émetteurs au titre de l'information permanente résultent principalement du règlement européen sur les abus du marché n°596/2014 (dit « **Règlement Abus de marché** », entré en application le 3 juillet 2016), et du guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégié publié par l'AMF le 26 octobre 2009. Ainsi ces règlements consistent en l'obligation de tous les émetteurs dont les titres financiers sont admis à la négociation sur un marché de rendre publique, dès que possible toute information de nature précise qui n'a pas été rendue publique, qui concerne directement ou

indirectement, un ou plusieurs émetteurs, ou un ou plusieurs instruments financiers, et qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'influencer de façon sensible le cours des instruments financiers concernés ou le cours d'instruments financiers dérivés qui leur sont liés.⁴

Avec la crise du Covid-19, un certain nombre d'obligation d'information est susceptible de se présenter. L'AMF rappelle que dans le contexte particulier de la crise sanitaire, les marchés financiers ont besoin de plus de transparence des acteurs sur leur exposition aux répercussions de la crise. Et conformément au règlement Abus de marché, qui exige les émetteurs de rendre publique, dès que possible toute information qui les concerne directement ou indirectement, toute connaissance d'un impact important de l'épidémie sur l'activité, la performance ou les perspectives doit être communiquée sans délai.

Les principes généraux applicables en matière de communication financière sont :

- Le principe d'égalité d'accès à l'information entre investisseurs

L'émetteur qui communique une information à un tiers non tenu d'une obligation de confidentialité, doit assurer une diffusion effective et intégrale, afin d'assurer une parfaite égalité d'information entre les investisseurs.

Dans le même souci d'égalité, l'information diffusée doit être accessible à l'ensemble des investisseurs au même moment afin d'éviter une présence d'asymétrie d'information qui avantagerait certains investisseurs au détriment des autres.

Il est également recommandé aux entreprises de diffuser les informations financières en dehors des horaires d'ouvertures de la bourse, pour permettre aux investisseurs d'assimiler l'information diffusée avant la reprise des cotations afin d'éviter une variation brutale de cours de bourse de l'entreprise.

- Le principe d'homogénéité de l'information

La communication d'une information doit être appréciée par l'émetteur en fonction de ses pratiques antérieures et de l'historique de ses communications afin d'éviter d'induire en erreur les investisseurs. Plus précisément, l'émetteur doit effectuer un traitement identique en matière de communication aux informations qui peuvent avoir des impacts sur le cours de son titre.

⁴ Guide de l'information permanente de l'AMF, disponible sur : <https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2016-08>, consulté le 15/11/20

- **Diffusion d'une information exacte, précise et sincère**

Les exigences d'une information exacte, précise et sincère s'appliquent tant aux informations dont la communication est obligatoire et à ceux aussi dont la communication par l'émetteur est purement volontaire.

L'information délivrée au public ne doit pas contenir d'erreurs, et l'émetteur doit communiquer l'ensemble des éléments relatifs à l'évènement qui fait l'objet de la communication.

Ainsi, une communication doit impliquer la divulgation d'éléments positifs que négatifs concernant l'information d'où la sincérité.

1.2. Les outils et les destinataires de la communication financière

Nous évoquerons dans un premier temps, les outils utilisés pour mener à bien une communication financière, ensuite les personnes auxquelles ces outils sont destinés.

1.2.1. Les outils de la communication financière

La communication financière a recours à plusieurs outils ou supports de diffusion de l'information qui leur permettent d'informer le public de manière permanente. Ainsi, on peut les scinder en deux typologies : La communication unidirectionnelle et la communication interactive.

1.2.1.1. Communication unidirectionnelle

La communication unidirectionnelle est une communication qui ne nécessite pas d'interaction. C'est-à-dire qu'une réponse de la part du récepteur n'est pas attendue par l'émetteur. Elle utilise donc les outils qui peuvent être :

- **La lettre aux actionnaires**
- **Le rapport annuel**
- **Le document de référence**
- **Le guide de l'actionnaire**
- **Fact Book**

a) La lettre aux actionnaires

Support de communication dont l'objectif est d'informer de manière pédagogique les actionnaires individuels sur les grands évènements de la société, sa stratégie, ses résultats commerciaux, financiers, boursiers, ses nouveaux produits. Sa périodicité est variable, généralement semestrielle.

b) Le rapport annuel

Support de communication établi par la plupart des sociétés cotées et diffusé à l'occasion de leur assemblée générale. Il comprend habituellement des informations générales sur le groupe, une analyse de son activité et une partie consacrée aux comptes annuels dans laquelle sont intégrés les éléments du rapport de gestion. Ainsi, son contenu peut varier en fonction du public auxquels il est destiné.

c) Document de référence

Document d'information relatif à l'émetteur dont l'établissement est facultatif. Elle est rédigée par les sociétés cotées de taille importante et contient les informations juridiques, économiques et comptables contribuant à la présentation d'une société pour un exercice donné.

Cependant, il peut prendre la forme d'un rapport annuel élargi remis aux actionnaires lors de l'assemblée générale, soit un document spécifique. Il est régulièrement mis à jour par l'émetteur à travers l'actualisation et reste valable un an.

d) Guide de l'actionnaire

Comme son nom l'indique, c'est un guide que les entreprises peuvent mettre à la disposition des actionnaires actuels ou potentiels. Son contenu varie d'un émetteur à l'autre, et peut comprendre tout ou une partie des événements suivants :

- La description sommaire de l'entreprise
- Les moyens mis à la disposition des actionnaires (services actionnaires, ligne téléphonique, site web),
- Les informations détaillées sur le titre (numéro d'identification, lieu de cotation, etc.),
- La description sur les moyens pour acheter et conserver les titres,
- Les informations sur la fiscalité du titre,
- La procédure de mise au nominatif,

e) Fact book

Document non obligatoire, il est établi par les entreprises et comprend généralement une description détaillée de son environnement concurrentiel et économique, de ses produits, ses activités ainsi que de sa performance.

1.2.1.2. La communication interactive

La communication interactive implique donc un échange entre l'émetteur et le récepteur. Ses outils sont :

- Assemblée générale

- Communiqué de presse
- Réunion avec les analystes financiers
- Réunion avec les actionnaires individuels
- Road show
- Club d'actionnaire
- Comité consultatif

a) L'assemblée générale

Peut être défini comme une réunion privée qui rassemble l'ensemble des actionnaires de l'entreprise, au moins une fois par an. Elle peut être ordinaire ou extraordinaire. Ainsi, l'assemblée générale ordinaire doit avoir lieu dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. C'est alors l'occasion pour les instances dirigeantes de rendre compte de leur gestion à travers des informations relatives à l'activité et aux résultats de l'année. Cette assemblée débouche sur la fixation des dividendes des actionnaires, les nominations ou renouvellement des instances dirigeantes.

Quant à l'assemblée générale extraordinaire, il peut être convoqué à tout moment, pour la prise de décision entraînant notamment une modification des statuts ou pour solliciter l'autorisation d'une augmentation de capital par travers l'émission de titre. Le lieu de la réunion est fixé dans la convocation adressée aux actionnaires, au siège social ou dans tout autre lieu du département, sauf clause contraire des statuts.

b) Le communiqué de presse

Moyen de communication qu'utilisent le plus souvent les sociétés cotées et destinés aux journalistes et à la presse financière. Ceux-ci se chargent de sa diffusion généralement de façon électronique. Le contenu du communiqué de presse sont des textes écrits concernant un évènement particulier touchant la vie de l'entreprise comme par exemple, le lancement d'un nouveau produit, ouverture d'un nouveau bureau, une levée de fonds, la présentation d'un nouveau partenaire, le rachat d'une filiale etc. Son utilisation s'est alors vue accrue de fait de l'obligation de transparence sur le marché financier ; et ce dernier renforce la crédibilité de votre entreprise et la rend encore plus digne de confiance dans l'esprit des visiteurs.

Cependant plusieurs petites entreprises ou non cotées ont tendances à négliger le communiqué de presse. Un bon communiqué de presse peut donc aider une entreprise à se démarquer, mais aussi à construire de bonnes relations avec les journalistes au fil du temps ce qui n'est pas négligeable.

c) Réunion avec les analystes financiers

Réunion d'information financière à l'origine ouverte aux seuls analystes financiers, mais à laquelle peut être convié un public plus large d'investisseurs, de banquiers et de journalistes. Elle se tient à l'occasion de publication des résultats annuels ou semestriels, qui permettra aux analystes de se fonder une opinion sur les perspectives de développement de l'entreprise à travers l'exercice écoulé.

d) Réunion avec les actionnaires individuels

Ce sont des entrevues organisées par l'entreprise à destination des actionnaires individuels pour discuter des résultats et des réalisations effectuées ou en cours de l'entreprise. Ces réunions peuvent se tenir également sous forme de web conférence avec la possibilité d'échanger avec les internautes ou par contact téléphonique. Le contact avec les actionnaires individuels peut passer par la mise à disposition de numéro de téléphone dédié aux actionnaires.

Ces actions sont menées par les émetteurs qui ont un pourcentage élevé d'actionnaire individuels dans leur capital.

e) Roadshow

Evènement ou moment de communication constitué par une série de rendez-vous sur une place financière (Paris, Londres, New York, Tokyo...). Elle est organisée à l'initiative de l'émetteur ou par l'émetteur lui-même pour rencontrer des investisseurs. Ces rendez-vous particulier ou groupés (petits déjeuners, déjeuners...) sont l'occasion de présenter les résultats de l'exercice, la stratégie du groupe et répondre aux questions des investisseurs, soit en dehors pour maintenir, au tout long de l'année, un contact étroit avec les marchés financiers. Des roadshow peuvent avoir lieu à l'occasion d'une annonce ou d'une opération financière qu'il convient de présenter au marché financier, par exemple une acquisition.

f) Club d'actionnaire

Pour maintenir une étroite relation avec les actionnaires individuels, certaines entreprises leur proposent d'adhérer à un club. En général leur objectif premier est de communiquer de façon régulière et pédagogique sur la vie du groupe, ses résultats et son évolution boursière. A cet effet, les actionnaires peuvent être invités à découvrir l'activité de la société par des visites de sites et de ses produits à travers des invitations à des salons, des essais. Ainsi, la mise en place d'un club d'actionnaire traduit la volonté des sociétés cotées de connaître l'opinion de leurs actionnaires et de les fidéliser.

g) Le comité consultatif

Ce comité est formé par les dirigeants et ses membres jouent un rôle informel au sein de l'entreprise. Constitué de quelques actionnaires individuels, ils se réunissent plusieurs fois par an et seront consulté sur la façon de communiquer sur la stratégie et les outils de communication qui leur sont destinés et pourront apporter un regard critique. Ils participent souvent à l'élaboration de certains supports.

1.2.2. Les destinataires de la communication financière

Ces différents outils ou supports de communication cités ci-dessus sont destinés à un large public dont les entreprises s'efforcent de tenir informer, on a :

1.2.2.1. Les actionnaires individuels

Les actionnaires individuels sont parfois appelés les petits porteurs car le volume de leur investissement est relativement bas. Ce type d'actionnaire fonde ses opinions sur les communiqués de presse, les rapports annuels et autre information accessible au public et en moyenne non pas de compétence en finance et en gestion.

Ces actionnaires prennent leurs décisions d'investissement tout seul et apprécient les prévisions de bénéfices et de perspectives de l'entreprise. Ainsi, la communication visant les actionnaires individuels est généralement plus chère et nécessite plus de temps. En revanche, les actionnaires individuels participent à des roadshows qui leur sont destinés et sont souvent fidèles vis-à-vis de l'entreprise, un actionnariat individuel bien développé prouve que l'entreprise adopte une approche amicale vis-à-vis de ses investisseurs et fait beaucoup d'efforts afin de satisfaire leurs besoins.

1.2.2.2. Les investisseurs institutionnels

De par la nature de leurs engagements, les investisseurs institutionnels sont des investisseurs à long terme et sont intéressé par les grandes entreprises car le niveau de liquidité des petites entreprises n'est pas suffisant pour leurs portefeuilles. Ils ont cependant une forte connaissance une finance car ce sont des professionnels des institutions financières, telles que les assurances vie, les fonds de retraite ou les fonds d'investissement. Ces investisseurs sont accueillis lors de rendez-vous individuels et les responsables des Relations Investisseurs assurent une communication personnalisée selon le profil de l'investisseur. Cela permet de fournir les données qu'ils attendent et demandent très généralement des informations purement financières.

1.2.2.3. Les médias et la presse financière

Maintenir un niveau adéquat de contact avec les journalistes financiers est très important pour une communication, car leurs capacités à diffuser l'information est vaste et utilisent des techniques de communication de masse (télévision, radio). La presse possède plus de compétence en finance que les actionnaires individuels et moins que les investisseurs institutionnels. Ils sont particulièrement intéressés par les rapports annuels, les dernières nouvelles et les interviews. A travers internet, ils ont accès aux informations destinés aux actionnaires et apprécient toute sorte de discours des dirigeants écrits ou filmés.

1.2.2.4. Les autres participants du marché

a) Maison de courtage

Les maisons de courtage servent d'intermédiaires entre les investisseurs et le marché de la bourse et leur rôle consiste à accompagner les entreprises afin de leur permettre d'acheter des actions. Les contacts avec les maisons de courtage permettent de gagner de nouveaux investisseurs.

b) Consultants en relation investisseurs

Les consultants aident les entreprises à communiquer et à renforcer leur image notamment lors d'une crise ou d'une fusion. Ils peuvent également donner des conseils sur le positionnement stratégique et l'application de nouvelles technologies dans le processus de communication.

c) Auditeurs

Les auditeurs certifient les comptes et s'assurent de l'exactitude de l'information financière transmise au marché

d) Les agences de notation

Ce sont des agences accréditées et ont pour rôle principal d'évaluer le risque de non remboursement des entreprises et attributs des notes en fonction de cette évaluation. Une entreprise ayant une bonne note auprès des agences de notation est susceptible d'être attiré par des investisseurs.

e) Les analystes financiers

Le rôle de ces professionnels est devenu de plus en plus important avec la montée en puissance des investisseurs institutionnels. Ils analysent et interprètent l'information diffusée

par les entreprises, recherchent et intègrent d'autres informations, notamment sur le secteur d'activité. Leurs interprétations et leurs analyses déterminent les décisions des investisseurs qui sont le plus souvent des professionnels et représentent la grande majorité en valeur sur le marché financier. Les analystes financiers sont spécialisés par secteur d'activité et ont ainsi, en général, une connaissance approfondie de l'activité, des produits, des concurrents et de la stratégie des entreprises. De ce fait, les contacts entre l'entreprise et les analystes est favorable pour la qualité des prévisions et la transparence de l'entreprise sur le marché. Ainsi, ils prennent part à des réunions organisées à leur honneur, la plupart du temps à l'occasion de publication des résultats de l'entreprise.

1.3. Communication financière et Internet

Au cours des années quatre-vingt-dix, avec le développement technologique, l'internet est devenu un moyen de communication utilisé par les entreprises pour diffuser une variété d'information destinée à satisfaire les besoins informationnels des divers partenaires. Le dynamisme que connaît le monde des affaires fait que les acteurs du marché ont besoin d'information rapide, complète et pertinente.

Ainsi, cette utilisation d'internet pour la pratique de communication se fait à l'aide d'un site internet aussi appelé site web dédié à l'entreprise. Un site internet est un groupe de pages web accessible depuis un navigateur internet.

On peut observer avec l'augmentation du nombre des utilisateurs de l'internet une sophistication croissante des sites internet, tant au niveau des outils multimédia utilisés que sur le contenu. La conception du site web doit être en harmonie avec la stratégie globale de communication de l'entreprise. Et sa qualité est fonction de son contenu, de sa rapidité, des technologies utilisées et les modalités d'assistance offerte aux utilisateurs.

Plusieurs études académiques se sont interrogées sur les facteurs qui peuvent expliquer la motivation de diffusion volontaire d'information sur internet de la part des entreprises. On peut retenir ces quelques déterminants : la taille de l'entreprise, son secteur d'activité, la structure de son actionnariat, son statut de cotation et son mode de gouvernance.⁵

1.3.1. La taille de l'entreprise

La taille de la firme a une incidence sur les pratiques de diffusion d'information financière sur leur site web. Plus une entreprise est grande, plus elle diffuse de l'information

⁵ SABRI Boubaker, FATAN Lakhali, « les déterminants de la communication financière sur Internet par les entreprises françaises cotées », dans la revue des sciences de gestion, n°86, 2011, p.41 à 61

sur internet. Les entreprises de grande taille supportent des coûts d'agence élevés dû à l'asymétrie informationnelle du fait de ses nombreux partenaires. Ainsi, une communication financière sur Internet permettra de réduire ses coûts d'agence.

1.3.2. Le secteur d'activité

Le secteur d'activité peut être un facteur pour les entreprises du niveau de publication d'information via internet. En effet, cela permettra de connaître le niveau d'exposition de l'entreprise vis-à-vis du grand public ou de l'Etat.

Cependant, à travers les différents secteurs comme par exemple le secteur des banques et services financiers, le secteur de la distribution ou de la chimie-pharmacie, on peut observer différents profils de présentation de l'information financière sur les sites internet.

Les sociétés du secteur des hautes technologies sont ceux qui ont plus d'habilité à manier les informations via Internet que les sociétés appartenant à d'autres secteurs. De par la communication financière sur Internet, ils affichent leur suprématie en matière de technologie en faisant profiter les utilisateurs d'un accès plus aisé et d'une présentation plus interactive des informations financières, et ce en employant des technologies de pointe.

1.3.3. La structure de l'actionariat et le statut de cotation

La composition du capital des entreprises est susceptible d'influencer la pratique de communication financière par internet. Les entreprises bénéficiant de beaucoup de ressources et disposant d'un grand nombre d'actionnaire utilisent de façon plus sophistiqué les outils de l'internet pour communiquer avec les investisseurs.

Ainsi, les entreprises faisant objet de cotation multiple sont présentes sur des marchés financiers dans lesquels, les intervenants, les investisseurs et les régulateurs du marché ont des attentes accrues en matière d'informations les servant. Ces entreprises font cependant objet d'une forte pression de ceux-ci à respecter un niveau adéquat de diffusion d'information et internet facilitera alors la satisfaction de ces différents acteurs.

La nationalité des actionnaires peut être déterminante d'une présentation d'un site internet en plusieurs langues.

1.3.4. Le mode de gouvernance

Le type d'organe de gouvernance choisi par l'entité entre conseil d'administration et conseil de surveillance, peut constituer un paramètre déterminant de la communication financière des entreprises sur internet. Par ailleurs, des facteurs comme le nombre

d'administrateur indépendants ou d'administrateur salariés peuvent influencer la politique choisie par l'entité en matière de communication financière sur leurs sites web.

Internet devient depuis ces dernières années un canal privilégié de recueil d'informations financières pour les investisseurs potentiels. Ainsi, pour l'année 2006 on note que 83% des investisseurs individuels sont des internautes, contre 57% en 2002.⁶

A travers internet, les modalités d'information des actionnaires a suffisamment été bouleversée car l'information est actualisée et diffusée rapidement. En plus, cette information est accessible par tous à faible coût, archivée et disponible à tout moment.

Le rôle du site web des entreprises à la recherche d'investisseurs sera alors « *d'informer et séduire, expliquer et convaincre, attirer et fidéliser.* »⁷

L'enjeu est d'anticiper les interrogations des investisseurs potentiels, d'y répondre au mieux à l'aide d'une information suffisamment claire et complète ainsi que de favoriser l'interaction avec les partenaires de l'entreprise. L'utilisation d'internet a dépassé la simple promotion des produits des entreprises puisse que la promotion des relations avec les investisseurs actuels et à venir devient également un objectif poursuivi lors de la création des sites web.

De son site internet, l'entreprise doit se présenter, informer sur ses activités et principaux faits marquants, mais également communiquer les principales données financières. Cependant elle ne peut pas se limiter qu'à cela, les informations sur les parts de marchés et les évolutions de l'environnement concurrentiel sont recommandés.

La communication financière sur internet a considérablement permis aux entreprises de réduire les coûts de diffusion de l'information par rapport aux supports traditionnels de diffusion. Il permet en plus de présenter l'information sous une variété de formats tels que les graphiques pour une représentation dynamique des évolutions de l'entreprise, les discours ou les films.

Les autorités de régulation sont encore une fois intervenues pour encadrer cette pratique de divulgation volontaire d'informations par internet tant au niveau international que français. L'AMF lorsqu'elle émet une recommandation poursuit deux objectifs, celui de faire respecter le principe d'égalité des actionnaires et aussi assurer la validité des données financières ou boursières sur internet.

⁶ ARNONE Laurent, GEERTS Angy, « Internet comme vecteur de la communication financière », dans la revue des Science de Gestion, n°242, 2010, p.49 à 55

⁷ LEGER Jean-Yves, « La communication financière », *op.cit.*

Selon l'AMF, un point ayant trait à l'intégrité des données est de faire mention de la date de publication des informations sur le site ainsi que de sa mise à jour. Et rappelle aussi que les règles relatives à la diffusion de l'information financière s'appliquent également à la diffusion sur internet.

Pour respecter le principe d'égalité d'information entre les actionnaires, le recours à l'internet ne dispense pas les sociétés de diffuser simultanément des informations dans le public sur les différentes places de cotation des sociétés.

L'objectif de validité des données diffusées passe par une autre recommandation, qui est de présenter une donnée exacte, précise et sincère. Cette recommandation insiste plus particulièrement sur la nécessité pour les sociétés de faire figurer sur leurs sites les sources des informations qu'elles publient.

SECTION 2 : Cadre et pratique de la communication financière

Le cadre de la communication financière des émetteurs a beaucoup évolué ces dernières années avec la multiplication des obligations et des supports d'information ainsi que la diversification du public financier. Cette évolution de cadre s'est accompagné de pratique permettant de mener à bien la communication. Cette section présente le cadre dans lequel doit s'inscrire la communication, en fonctions des différentes situations de communication et ainsi les pratiques de cette communication.

2.1. Le cadre de la communication financière

Plusieurs évènements peuvent faire l'objet de communication aux différents acteurs du marché financier.

2.1.1. Les publications périodiques

Comme il a été mentionné plus haut, les informations périodiques sont les informations fournies par l'entreprise à échéance régulière, c'est-à-dire selon une périodicité annuelle ou semestrielle. Elles constituent les rendez-vous incontournables de la communication financière des entreprises. C'est en effet lors de ces publications que l'entreprise cotée transmet, par différents moyens, de nombreuses informations sur sa stratégie, ses marchés, ses performances ainsi que leur traduction dans ses comptes et dans sa vie sociale.

Il est essentiel que l'entreprise cotée donne des moyens à ces différents acteurs dans leur travail d'analyse de la vie économique de l'entreprise.

L'AMF prévoit que les sociétés cotées, ayant pour l'AMF comme autorité compétente pour le contrôle de leurs informations périodiques, publient un rapport financier annuel dans les quatre mois qui suivent la clôture de leur exercice.

Le rapport financier annuel comprend :

- Les comptes annuels,
- Les comptes consolidés dans le cas échéant,
- Un rapport de gestion,
- Une déclaration des personnes physiques qui assure la responsabilité de ce rapport,
- Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes cités

Le rapport de gestion inclus dans le rapport annuel doit néanmoins comprendre les informations suivantes :⁸

- Une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi que sur sa situation d'endettement,
- Une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée,
- Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- Les informations portant sur le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice et les caractéristiques de ces opérations,

Les émetteurs peuvent choisir d'inclure dans leur rapport financier annuel le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport du commissaire au compte afin d'éviter une publication séparée de ces informations. Le tableau suivant récapitule les différents documents qui doivent faire l'objet de publication annuelle.

2.1.2. Les évènements liés à l'activité de l'entreprise

L'émetteur doit toujours s'assurer que les évènements qu'il décide de divulguer ont un certain caractère significatif afin d'éviter de saturer les acteurs des marchés en leur délivrant trop d'informations dont la plupart n'ont pas d'importance.

Cependant l'entreprise peut se baser sur quelques critères pour juger de la pertinence d'un évènement. Premièrement, il peut évaluer les conséquences attendues sur les performances financière (chiffre d'affaires, marge etc.)

⁸ PRAT Bredin, « Cadre et pratique de la communication financière », Edition Pwc, 2020

L'émetteur peut analyser l'impact de l'évènement sur son positionnement concurrentiel par exemple à travers le gain ou la perte de parts de marché. L'impact d'une avancée technologique apportant un atout compétitif, la conquête d'une nouvelle zone géographique ou la diversification des activités peuvent constituer des évènements pouvant faire objet de publication.

Les différentes activités de l'entreprise peuvent rencontrer des évènements qu'il est important de prendre en compte :

a) L'activité commerciale

Il peut s'agir de la signature ou de la perte d'un contrat, d'un nouveau client ou la perte d'un nouveau client, ou encore d'un nouveau partenariat ou la fin d'un partenariat. Le communiqué de presse cité comme un des outils de la communication financière fournira la présentation du contrat, de l'accord commercial ou du partenariat et le chiffre d'affaire qu'il représente.

b) L'activité de production

En ce qui concerne la production, il peut s'agir d'évènement comme l'annonce d'un plan d'investissement, d'un plan de réorganisation ou de restructuration, du démarrage ou de l'arrêt d'une ligne de production ou un site de production. Ledit communiqué de presse peut faire mention de la nature de la production, les sites concernés, le calendrier prévu pour le démarrage ou l'arrêt des installations, le montant de l'investissement, les effectifs concernés etc.

c) La recherche et développement

Les éléments liés à la recherche et au développement doivent être figurés dans le communiqué de presse de l'émetteur. Par exemple, le dépôt, la perte, le lancement ou l'abandon d'une marque, d'un brevet ou d'une licence doit faire l'objet d'une publication et faire mention des impacts sur l'activité, les coûts de recherche et développement.

d) Les évènements sociaux

Il peut s'agir des licenciements ou des grèves, si l'entreprise décide de diffuser un communiqué sur ces évènements, il devra préciser le contexte macro-économique, concurrentiel et social de l'entreprise, les raisons ayant provoqué ces évènements, les effectifs concernés.

2.1.3. Les évènements relatifs à l'actionnariat

Plusieurs événements peuvent être relatifs à l'actionnariat.

2.1.3.1. La modification de l'actionnariat

Les émetteurs doivent publier et transférer à l'AMF le nombre total d'action et de droit de vote composant leur capital social. Après la publication auprès de l'AMF, l'émetteur doit assurer la diffusion effective et intégrale et la mettre en ligne sur son site Internet.

Il y'a une information à la charge de l'actionnaire qui est de notifier l'entreprise en cas de possession d'un nombre d'action qui dépasse les seuils légaux.

2.1.3.2. Le rachat et/ou cession par l'émetteur de ses propres titres

En cas de rachat et/ou cession par la société de ses propres titres, la communication au marché est obligatoire en application de la réglementation. Les émetteurs qui souhaiteraient procéder au rachat de leurs actions doivent être autorisés par l'assemblée générale. De manière plus générale, et quel que soit le type de rachat, tout programme de rachat doit faire l'objet d'une publication préalable à sa mise en œuvre.

2.1.3.3. Le versement de dividende

Les dividendes sont généralement versés chaque année et varie en fonction des bénéfices réalisés par l'entreprise. Il peut faire l'objet d'un premier acompte en cours d'exercice avant le versement du solde définitif. Ainsi, l'émetteur doit également publier un communiqué de presse, annonçant le montant du dividende prévisionnel et la date prévue pour le paiement de ces dividendes. L'information relative au dividende prévisionnel peut être intégrée dans le communiqué de l'émetteur sur ses résultats annuels.

Cependant, lorsque l'émetteur décide de modifier la date de paiement du dividende à ses actionnaires, une communication aux marchés est nécessaire.

2.1.4. Le gouvernement d'entreprise

En cas de nomination, révocation ou démission d'un membre du conseil d'administration ou de surveillance cette communication doit s'effectuer dans le cadre de l'information périodique inclus dans le rapport de gestion. Dans le cas où l'émetteur voudra anticiper cette communication, son communiqué présentera la personne concernée, les principales fonctions qu'elle exerce et le motif de sa nomination ou de sa démission.

Par ailleurs, lorsqu'un dirigeant est mis en examen, implication ou condamnation dans une affaire judiciaire, l'émetteur doit d'abord apprécier la nécessité d'une communication au marché. La décision de communication sera fonction de l'impact de l'implication du dirigeant sur sa capacité à poursuivre l'exercice de ses fonctions ou sur l'activité de l'entreprise.

La communication au marché concernant la rémunération des dirigeants et l'information sur l'attribution gratuite d'action doivent être intégrés dans les états financiers et dans le rapport de gestion sur le gouvernement d'entreprise.

2.1.5. Les Risques et litiges

Dans le cours de son activité, l'émetteur peut être exposé à plusieurs types de risques. Il est possible de distinguer les risques propres à l'émetteur qui viennent des facteurs d'ordre interne comme par exemple la défaillance de l'un de ses clients ou les risques liées à un événement significatif et les risques qui tiennent des facteurs externes notamment macro-économique comme le risque de change, risque de liquidité susceptible d'avoir un impact sur son activité ou ses résultats.

En principe, l'entreprise doit communiquer au marché de façon régulière les informations permettant aux investisseurs d'apprécier sa réaction face aux risques macro-économique. L'émetteur doit procéder à une publication dès la constatation d'un risque qui n'est pas connu du marché, s'il estime que les impacts financiers du risque couru ont une incidence sur sa performance, sa structure financière ou sur son cours de bourse. Cette communication doit comporter une explication sur la nature du risque et une explication permettant d'apprécier l'impact de l'évolution du facteur macro-économique concerné sur son activité, en décrivant les procédures de contrôle interne mis en place par l'entreprise.

Cependant, l'entreprise peut être exposée à plusieurs types de litiges. On a :

- Les litiges avec un client, un fournisseur ou un partenaire commercial,
- Les litiges avec l'administration ou tout autre organe de supervision,
- Les litiges avec les salariés ou des représentants des salariés
- Les actions à l'encontre de l'entreprise, par exemple pour raison des produits défectueux ou pour non-respect de la réglementation.

Les litiges sont généralement communiqués dans les états financiers, mais par exception, l'entreprise peut examiner si le litige en question a une importance significative sur les conséquences industrielles, commerciales ou financières qui peuvent en découler et de ce fait publié un communiqué de presse.

2.1.6. Les rumeurs et les fuites

Les entreprises doivent faire attention à ne pas commenter toutes rumeurs circulant sur elles quelques soit la source. En cas de rumeur persistance, et si cette rumeur entraîne une perturbation de son cours de bourse et/ou des volumes de ses transactions, elle doit au plus vite infirmer cette rumeur au marché. Si la rumeur se trouve fondée, il s'agit alors d'une fuite et l'entreprise doit rendre publique cette information puisque sa confidentialité n'est plus assurée.

2.1.7. Les opérations de fusion – Acquisition

Lorsque l'émetteur est en cours de négociations avec un tiers, en vue d'une opération d'acquisition ou de cession et qu'il n'est pas en mesure d'assurer la confidentialité de cette opération, il apprécie si une communication immédiate au marché est nécessaire ou opportun en rapport avec le caractère significatif de cette opération. S'il estime qu'une communication est nécessaire, l'émetteur devra indiquer l'objet des négociations, l'état d'avancement des négociations ainsi que le nom du partenaire.

En pratique, les émetteurs procèdent généralement à une communication au marché lors de la réalisation définitive d'une opération d'acquisition ou de cession d'une importance significative sur laquelle ils ont préalablement communiqué, notamment lorsque le contexte de l'opération présentait des risques de non-réalisation dont le marché était informé.

En cas de rupture des négociations, une communication immédiate au marché paraît nécessaire si le marché était informé des négociations en cours, au cas contraire, la communication de l'information au marché n'est pas souhaitable.

2.1.8. Les opérations financières

En cas d'une augmentation de capital et autres émissions de titres donnant accès au capital, l'entreprise doit immédiatement procéder à une communication au marché en fonction de la nature, du montant et/ou du caractère stratégique de l'opération.

Dans cette hypothèse, le communiqué de presse diffusé par l'émetteur indiquera généralement le montant envisagé de l'augmentation de capital, décrira les principales caractéristiques des titres et de l'opération, et précisera le calendrier prévisionnel de l'opération.

Une introduction en Bourse correspond à la première admission des titres d'une société aux négociations sur un marché réglementé. En amont de l'introduction, une communication

au marché est facultative et s'effectue à l'entière discrétion du futur émetteur. Une telle communication est rare en pratique. En cas de communication, l'émetteur devra veiller à ce que cette communication reste une communication institutionnelle. Par ailleurs, suite aux travaux de l'AMF relatifs à la mise en place d'un nouveau cadre des introductions en Bourse, les analystes financiers des banques introductrices peuvent désormais, par dérogation au principe d'égalité d'information, avoir accès en amont du lancement de l'opération d'introduction en bourse à l'information sur l'émetteur, dès lors que la confidentialité de ces informations est assurée.

Les entreprises procèdent souvent à l'évaluation de leur note auprès des agences de notation. En cas de modification de la note d'un émetteur, l'agence de notation ayant procédé à cette modification se charge elle-même de la publicité de cette notation qui ne relève pas de la responsabilité de l'émetteur. Il est rare en pratique que l'émetteur communique sur une modification de sa notation par les agences de notation. Dans tous les cas, si l'émetteur décide de procéder à une communication au public, il devra veiller à distinguer clairement aux yeux du public les explications données par l'émetteur sur l'évolution de sa notation des motivations exprimées par l'agence de notation pour justifier cette évolution.

2.2. La pratique de la communication financière

Plusieurs dispositions peuvent être prise par les entreprises pour mener à bien leur communication financière.

2.2.1. Le calendrier de la communication financière

L'établissement d'un calendrier de communication financière est plus que nécessaire pour l'entreprise. Le calendrier de la communication financière est déterminé par les obligations légales de publication et par les capacités des entreprises à fournir dans un délai donné une information chiffrée, exacte, précise et sincère. On peut constater, au cours des dernières années une accélération de la sortie des résultats annuels et semestriels avec comme cause une concentration sur des périodes de plus en plus restreintes. Voici ci-dessous un exemple de calendrier de communication financière pour un exercice clos le 31 décembre.

Tableau N°5 : Exemple de calendrier de communication financière

Information	Date limite
Chiffre d'affaire du 4 ^e trimestre (facultatif) et de l'exercice N-1	Fin février
Résultat de l'exercice	30 avril
Information financière trimestrielle (1 ^{er} trimestres) facultatif	15 mai
Assemblée générale annuelle	30 juin
Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestres et du 1 ^{er} semestre (facultatif)	15 août
Résultat du 1 ^{er} semestre	30 septembre
Information financière trimestrielle (3 ^e trimestre) (facultatif)	15 novembre

Source : PRAT Bredin, « Cadre et pratique de la communication financière », *op.cit.*

Ce calendrier sera donc adapté en fonction d'autres facteurs qui peuvent notamment être :

- L'agenda des acteurs des marchés financiers ainsi que les dates de publication des autres émetteurs, principalement du même secteur,
- La coïncidence avec les autres événements organisés par l'entreprise où auxquels elle participe (salons professionnels, roadshows, conférences organisées par les actionnaires, etc.)

Il est cependant recommandé par l'AMF de déterminer à l'avance et de rendre public le calendrier de communication financière sur le site Internet de la société. En pratique, on observe que de plus en plus d'émetteurs qui mentionnent l'intégralité de l'agenda des publications périodiques d'une année entière quelques mois à l'avance.

2.2.2. La coordination des contenus et des messages

Pour respecter les contraintes réglementaires en matière d'information financière et optimiser la perception de l'entreprise, la communication financière doit s'assurer en permanence de la cohérence des messages avec la communication institutionnelle (notamment les relations avec la presse et la communication interne). Pour faciliter les échanges, le dirigeant de la fonction relation investisseur doit sensibiliser sur l'ensemble de ses interlocuteurs (presse, journalistes, actionnaires individuels ou institutionnels, etc.) sur le sens de sa mission et sur la réglementation, ce qui nécessite une organisation interne via des processus.

Bien que la communication avec les médias soit, en général, sous la responsabilité de la direction de la communication financière, il arrive que des journalistes de la presse économique, financière prennent l'initiative de contacter directement le chargé de la fonction relation investisseur, notamment dans le cadre d'opérations financières, il est toutefois essentiel d'observer les règles de conduite suivantes :

- Le responsable des relations presse doit être informé, avoir donné son accord et, dans la mesure du possible participer à l'entretien,
- La relation-investisseur doit délivrer des messages clairs et concis, faire preuve de pédagogie et éviter un langage trop technique, et veiller à ne pas mentionner des propos qui sont en contradiction avec des informations déjà publiées,
- Le chargé de la relation-investisseur peut demander à valider ses propos avant parution de l'article.

2.2.3. La validation des informations dans l'entreprise

Généralement, quelques représentants de la direction générale, de la direction financière, de la direction juridique, de la direction de la communication forment un comité de validation qui permet de valider l'information à publier et d'assurer sa cohérence. Cependant, un comité spécialisé peut être composé des mêmes représentants qui se chargeront d'identifier les informations privilégiées et de décider de leur publication immédiate ou différée.

2.2.4. La remontée de la perception du marché auprès de l'entreprise.

La perception du marché correspond au regard porté par les investisseurs et les analystes sur la stratégie, les activités, la performance et les perspectives de l'entreprise. La fonction relation-investisseur a un rôle important à jouer dans la remontée de cette perception auprès des dirigeants. Le chargé de cette fonction doit pouvoir reconnaître lorsque les opinions individuelles des analystes ou investisseurs deviennent une impression générale partagée. Il communique aux dirigeants ou au conseil d'administration les études les plus pertinentes des analystes financiers et effectue une synthèse des autres.

Au cours de sa vie boursière, l'entreprise pourra également ressentir le besoin de conduire une ou plusieurs enquêtes de perception auprès de la communauté financière. En les questionnant sur la qualité des réponses apportés aux questions, la compréhension des messages et de la stratégie de l'entreprise, etc.

Au-delà de la remontée auprès de la direction de la perception du marché, la relation-investisseur remplit de plus en plus un rôle de veille du marché de la concurrence, car il suit la

communication financière des entreprises de son secteur (actualité boursière, comparaison des cours de Bourse, des volumes de transactions ou de l'actionnariat, suivi des analystes, etc.). Cela peut s'appliquer aux concurrents directs, aux principaux clients ou aux principaux fournisseurs.

Conclusion

Nous pouvons dire que la communication financière dépasse largement les contraintes légales et offre des avantages considérables surtout pour les entreprises cotées. D'une part en valorisant son cours boursier à travers la valorisation de son image de marque et d'autre part en fidélisant ses actionnaires actuels. Cette fidélisation passe par l'adoption d'un comportement amical vis à vis de l'actionnaire en les adhérent à des clubs ou en organisant des salons privés en leur honneur.

La communication financière vise d'autres cibles comme des investisseurs potentiels en mettant en œuvre une image attractive de l'entreprise, des journalistes et la presse financière qui pourront faire connaître l'entreprise à une grande échelle.

Cependant, les événements tels que les publications périodiques, les événements liés à l'actionnariat et les opérations financières constituent les causes les plus fréquentes de communication financière des entreprises.

CHAPITRE 3
Les PME algériennes et le
Systeme d'information
financier

Introduction

Le contexte économique mondial actuel est marqué par la rapidité des échanges, notamment des flux d'information qui pousse les dirigeants d'entreprise à disposer d'une bonne information et surtout à temps. Pour répondre à ce défi et faire face au besoin croissant des apporteurs de capitaux en matière d'information, il est impératif d'avoir une bonne organisation comptable. Ce souci d'organisation comptable a donné au système d'information financier une place centrale de plus en plus stratégique. Compte tenu d'une part du volume des transactions et des traitements à effectuer et, d'autre part, des délais de diffusion de l'information, il devient nécessaire d'avoir recours aux NTIC. Les NTIC augmentent la capacité de collecte, de traitement et d'analyse des informations et son utilisation passe par la mise en place d'un système d'information comptable automatisé dont l'enjeu est de plus en plus grand pour l'entreprise. Ce chapitre qui est notre étude empirique va se porter sur les différents enjeux du système d'information financier sur le fonctionnement des entreprises algériennes, en passant par la définition du concept de système d'information financier et les différents facteurs qui peuvent influencer sur sa pratique au sein de l'entreprise.

Section 1 Concept de système d'information

Le concept de système d'information est apparu aux Etats Unis dans les années 1960 sous le nom de Management Information System (MIS) avec l'utilisation des ordinateurs dans les travaux de gestion. Ceci a donc conduit les chercheurs à s'intéresser au rôle de l'information dans la gestion et les moyens technologiques qui peuvent lui servir de support.

1.1. Les fondements du système d'information

Les systèmes d'informations donnent aux entreprises de puissants moyens de communication et d'analyse pour effectuer leurs opérations et diriger leurs affaires à une plus grande échelle. Ce sont les études managériales qui se sont beaucoup intéressées à ce concept mais vu sa coordination de plus en plus forte avec les autres fonctions de l'entreprise telle que la comptabilité et les ressources humaines, son champ d'étude devient plus étendu.

Plusieurs définitions peuvent être données au système d'information :

Un système d'information est un ensemble organisé de ressources permettant la collecte, le traitement, le stockage et la transmission de l'information.

Ou encore, selon la définition de DUMOULIN (1986) : « *un système d'information est un système qui utilise des technologies de l'information pour saisir, transmettre, stocker, retrouver, manipuler ou affiché l'information utilisé dans un ou plusieurs processus de gestion* ». ¹

Partant de ces deux définitions on peut dire que le système d'information regroupe des moyens nécessaires à une finalité qui est le pilotage de l'entreprise.

Le système d'information assure le rôle de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur l'environnement ou sur son organisation, en améliorant de plus en plus le cheminement de l'information dans l'entreprise. L'informatique complète cette conception avec la mise au point du traitement automatique de l'information. Il s'agit de considérer l'information et en plus des moyens mis en œuvre pour gérer ces informations.

Le système d'information se compose essentiellement de personnels (techniciens, comptables...), de matériels (ordinateurs, serveurs ...) et de procédures (plan comptable, normes internationales, manuel de procédure, note de service...). Il a pour objectif de fournir à tout moment, à chacun des membres de l'entreprise, les renseignements dont ils ont besoin pour la prise de décision, le suivi des actions mises en place et le contrôle de l'organisation.

Pour identifier le système d'information, on utilise l'approche systémique qui considère l'organisation comme un système, notamment les travaux de Forester. Dans ce système on a :

- Le système de décision : Ce système désigne les actions de pilotage et de régulation au niveau global ainsi qu'au niveau local
- Le système d'opération : Il désigne les actions qui permettent la transformation des moyens que possède l'entreprise c'est-à-dire les matériels, le personnel et les ressources financière en flux de produits (biens et services)
- Le système d'information : Il apparait alors comme une interface entre le système de décisions et le système d'opération.

1.1.1. Les usages possibles d'information dans l'entreprise

Connaitre la nature de l'information et de la diversité de ses rôles constitue un préalable pour comprendre en quoi consiste le système d'information d'une entreprise. L'information n'a pas de valeur qu'en raison de l'usage qui en est fait. Elle peut être considérée comme un renseignement qui apporte une connaissance sur un objet ou un évènement, sans information

¹ DUMOULIN C, Management des systèmes d'information, Editions d'Organisation, 1986

aucune décision ne peut être prise. Elle va pouvoir faire l'objet de traitement et d'interprétation pour ensuite permettre la prise de décision.

L'information est considérée comme un support de processus de gestion. Un processus de gestion (gestion d'approvisionnement, traitement des commandes) est un ensemble d'activités et de décisions combinés pour produire des résultats souhaités par l'entreprise. Chaque processus produit de l'information. Par exemple, une entreprise voulant procéder à la livraison d'une marchandise doit obligatoirement disposer du lieu de livraison, du nom et prénom du destinataire, de l'heure de livraison etc.

L'information est un instrument de communication dans l'entreprise. Pour une meilleure coordination entre les activités des différents services dans l'entreprise, il faut un échange d'information de façon cohérente.

L'information est aussi un instrument de liaison avec l'environnement car elle est susceptible d'une utilisation directe avec l'extérieur. Une information peut être incorporée au produit (prix, caractéristiques du produit, mode d'emploi).

1.1.2. Les fonctions du système d'information

Le système d'information dans une entreprise doit exécuter des tâches pour son bon fonctionnement qui sont² :

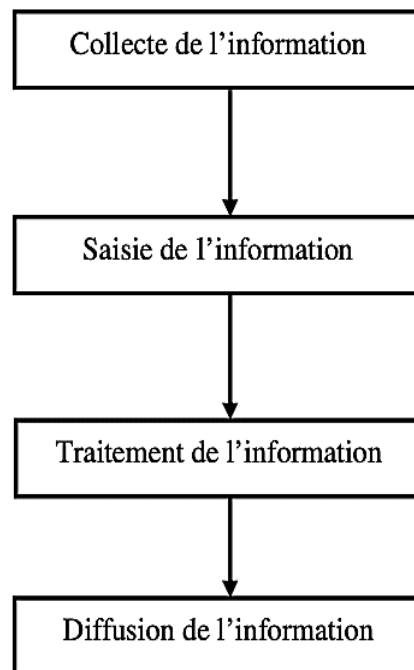
La première fonction du système d'information est la collecte de l'information. L'entreprise doit identifier précisément les différentes sources internes et externes de l'information et les recueillir en vue d'une utilisation ultérieure. Ces informations doivent être classées, codées et codifiées afin de faciliter le stockage et l'utilisation.

Le traitement de l'information, qui suit la collecte doit nécessairement transformer l'information obtenue en données utilisables pour le décideur. Le traitement peut se faire par le tri, des calculs, des classements selon le degré d'importance.

Le système d'information doit être une mémoire collective pour l'ensemble des acteurs de l'entreprise. Il doit donc stocker durablement les données et de façon sécurisée à travers la création des fichiers et des bases de données.

L'information doit circuler à travers le système d'information tout en gardant sa qualité et son niveau de sécurisation.

² ANGOT Hugues, « Système d'information de l'entreprise, Analyse théorique des flux d'information et cas pratique », Edition De Boeck Université, 1999

Schéma N°3 : Les étapes du système d'information

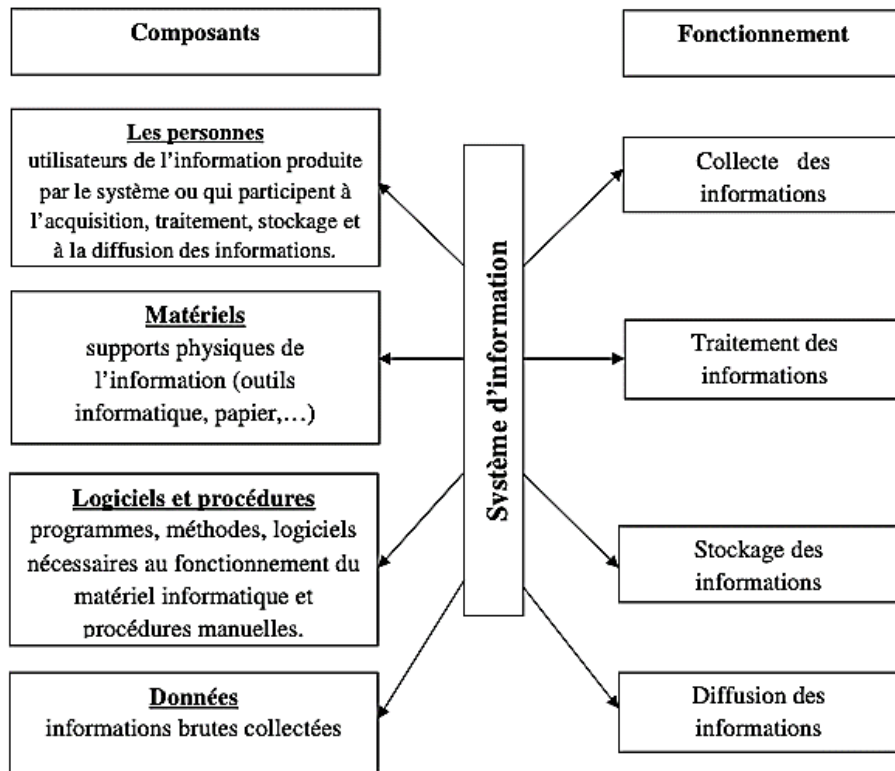
Source : Conception personnelle

La diffusion par les réseaux informatiques (Internet et Intranet) est de plus en plus développée. Intranet favorise le partage d'information et le travail de groupe à travers la création des applications d'entreprises (annuaire interne, courrier interne, saisie des feuilles de temps...)

Le système d'information doit procurer aux dirigeants les informations nécessaires à la prise de décision, il doit apporter des solutions à des problèmes identifiées, choisir en envisageant les conséquences de chaque solution afin de décider d'une solution. C'est dans ce sens que le système d'information est stratégique.

Le schéma suivant récapitule les composantes d'un système d'information et son fonctionnement.

Schéma N°4 : Les composantes du système d'information



Source : REIX Robert, « Système d'information et management des organisations », Editions Vuibert, Paris1998

1.2. Le système d'information financier

C'est sur cette composante du système d'information que notre étude empirique se basera. Avant de passer aux différentes entreprises étudiées dans le cadre de l'enjeu du système d'information financier sur leurs entreprises, il est utile de cerner le concept de système d'information financier et ses différents aspects.

Le système d'information financier (SIF) est une composante fondamentale du système d'information globale de l'entreprise. Il est spécialisé dans le traitement de l'information comptable et financière. Cependant, avec l'avènement de la technologie, son efficacité dépend aujourd'hui de la performance ses applications informatiques. C'est un système central puisque qu'il est alimenté dans un premier temps par des systèmes qui collectent les données à chaque cycle d'exploitation et dans un second temps, un système de pilotage qui communique avec le système d'information les données rentrant dans le processus de prise de décision. Cette façon de voir le système d'information financier est intéressante dans le cas où elle est facilement transposable au domaine de la gestion et de la comptabilité.

Il a une définition semblable à celle du système d'information, le système d'information financier est un ensemble de méthodes, moyens techniques et organisationnels qui permettent à une entreprise de collecter, traiter, stocker et diffuser l'information financière. En d'autres termes, c'est un ensemble construit et articulé de techniques, de procédures et règles destinés à réaliser des tâches d'acquisition, de stockage, de transformation et de diffusion de l'information financière dans l'objectif d'aider à la prise de décision.

Le système d'information financier a trois finalités principales :

- Un outil d'aide à la décision
- Un outil de contrôle de l'organisation qui permet de détecter les dysfonctionnements
- Un outil de coordination de l'activité avec les différents centres de responsabilité.

La grande utilité du SIF est dans sa capacité à donner des éléments indispensables à la prise de décision. La prise de décision est au centre de la gestion de l'information financière et constitue un point stratégique de la performance de l'entreprise. On peut définir la décision comme étant un acte par lequel un ou des décideurs choisissent entre plusieurs options permettant d'apporter une solution satisfaisante à un problème donné. Ainsi, il existe plusieurs sortes de décisions dans l'entreprise :

- La prise de décision stratégique : C'est la définition des objectifs, des ressources et des politiques de l'organisation,
- La prise de décision de contrôle de gestion : Elle est relative à l'efficacité et à l'efficacités de l'organisation,
- La prise de décision au niveau de la connaissance : Il s'agit de décisions relatives à la recherche et au développement,
- La prise de décision opérationnelle : Elle concerne les choix faits en relation avec l'exécution des tâches.

Le SIF dispose également des caractéristiques de toutes les branches de la comptabilité. Il permet la normalisation et la réglementation des états financiers fournis par la comptabilité générale destinés à être publiés. De plus, il utilise les différentes méthodes de calcul des coûts spécifiques de la comptabilité analytique. La notion de SIF englobe deux dimensions :

- Une dimension objective : Un système de données disponible, à base comptable, historique ou prévisionnelles qui recouvre à la fois la comptabilité, le contrôle de gestion, l'analyse financière et l'élaboration de tableaux de bord comptable.

- Une dimension subjective : L'utilisation de ces données par le dirigeant en raison de la satisfaction des parties prenantes de l'entreprise et pour juger de la pertinence des données comptable dans l'entreprise.

1.2.1. L'organisation du SIF

L'organisation du SIF passe l'organisation de la comptabilité, la définition de l'architecture du système qui doit être conforme aux besoins et à la taille de l'entreprise.

1.2.1.1. L'organisation de la comptabilité

Les informations comptables à enregistrer ont un certain nombre de particularité qui doivent absolument être prise en compte :

- La date qui correspond au jour de l'évènement comptable
- La nature (le type d'opération : la vente, achat règlement, montant monétaire)
- Le tiers ou la contrepartie concernée (client, fournisseurs, banque, salariés etc.)
- Documents justificatif (factures, reçu, tickets etc.)
- L'activité de l'entreprise qui est à l'origine de l'opération.

La comptabilité financière enregistre essentiellement des transactions avec des tiers externes à l'entreprise, mais aussi des informations internes comme les virements entre comptes, prise en compte des amortissements et des provisions.

La comptabilité de gestion prend en compte essentiellement les informations internes à l'entreprise et s'appuie sur les informations qui sont produites par la comptabilité financière.

Les informations comptables doivent enregistrer dans les comptes en respectant le principe de la partie-double. **TOTAL DEBIT = TOTAL CREDIT**

L'enregistrement de façon chronologique des opérations s'effectue dans le journal comptable, qui regroupe pour une même opération, l'ensemble des emplois et des ressources concernées. Cet enregistrement est appelé une écriture. Chaque écriture provoque la mise à jour des comptes concernés. Les écritures inscrites donc au journal sont après reportées dans le grand livre. Les comptes forment donc une base de données mise à jour à chaque écriture comptable. Ainsi, cette base de données est regroupée dans un document indispensable aux opérations de contrôle qui est la balance et à partir de la balance les documents de synthèse sont élaborés (bilan, compte de résultat etc.)

Pour traiter les données comptables, il faut dans un premier temps créer le plan de compte qui sera utilisé. Ensuite, il faudra analyser les transactions économiques à partir des pièces justificatives qui seront contrôlées et classées ensuite traduits en écriture comptables.

Les pièces justificatives sont d'origine interne et externe. Les pièces justificatives d'origine interne sont : les doubles des factures de vente et des bons de commandes émis, des talons de chèque, les effets de commerce émis, les livres et bulletins de paie, le double des déclarations fiscales.

Les pièces justificatives d'origine externe sont : les bons de commande et les factures reçus, les reçus de cartes bancaires, les reçus pour les paiements par caisse, les effets de commerce acceptés etc.

Chaque pièce doit être datée et classée alphabétiquement et chronologiquement et doivent être conservé pendant une période de dix ans.

Le système d'information financier doit permettre :

- L'enregistrement de toutes les transactions en livre de comptes,
- La production de rapport financier pour répondre à la gestion et aux obligations légales,
- La mise en place d'éléments de contrôle budgétaire et de la mesure de la valeur créée,
- La production de tableaux de bord financiers.

L'objectif du tableau de bord financier(TB) est de donner aux responsables et décideurs, une vue globale et synthétique sur l'entreprise afin qu'ils soient mieux guidés dans la prise de décision. Selon A. Fernandez « *le tableau de bord est une représentation de synthèse des activités et des résultats de l'entreprise par centre tableau de bord de décision, sous forme d'indicateurs caractéristiques permettant de contrôler la réalisation des objectifs et de prendre les mesures adéquates selon une périodicité appropriée et dans un délai limité.* »³

Le TB assure également les fonctions suivantes :

- C'est un outil de contrôle et de comparaison qui permet de contrôler constamment le niveau de réalisation des objectifs. Aussi, il surveille les points clés de gestion et fait ressortir les points faibles,
- Le TB peut servir de base d'évaluation des collaborateurs,
- Il permet le dialogue la communication, c'est un support qui peut servir comme élément de communication entre les subordonnés et la hiérarchie,
- Le TB après avoir mis en évidence les points faibles, il effectue une analyse des causes et propose des actions correctives.

³ A. Fernandez, Les nouveaux tableaux de bord des managers, Edition Organisation, Paris, 2008, P.250

Les TB émergent dans un contexte où il existe de nombreux outils à la disposition du décideur. Les dirigeants d'entreprise ont recours aux outils tels que la comptabilité générale, la comptabilité analytique et le contrôle de gestion pour piloter la performance. Ceux-ci présentent quelques limites :

- Les informations ne permettent pas de localiser les responsabilités et les performances de chacun,
- Les informations fournies ont un volume important, l'analyse n'est pas aisée,
- Les délais de traitement des données sont relativement longs

D'où le grand intérêt des dirigeants et décideurs pour les TB, mais le TB présente en elle-même quelques limites :

- Le privilège important accordé à l'information financière au détriment de l'information économique,
- L'utilisation de mauvaises périodes de référence.

1.2.1.2. Architecture du SIF

Le SIF prend appui sur le système informatique. L'évolution croissante du système d'information financier doit prendre en compte la représentation organisationnelle et informatique du système. Il doit être stable pour les utilisateurs de façon à ne pas déstabiliser l'activité de l'entreprise. Il doit aussi permettre la satisfaction de l'utilisateur et de suivre la croissance au sein de l'entreprise. Trois niveaux d'organisation peuvent être distingués du système d'information financier, le tableau ci-dessous représente ces différents niveaux d'organisation qui regroupe l'architecture informatique et l'organisation comptable en même temps.

- La comptabilité autonome

Les opérations sont saisies directement à partir des pièces justificatives, le service comptable exerce ainsi un contrôle direct sur toutes les données saisies.

- La comptabilité semi-intégrée

La saisie des données ne s'effectue plus uniquement sur la base des pièces justificatives. Elle se fait à partir des événements réels soit automatiquement, soit par des personnes qui ne sont pas généralement des comptables

- La comptabilité intégrée

Type architecture client/serveur, ici les parties comptables sont difficiles à distinguer des parties opérationnelles. Les pièces justificatives et l'enregistrement comptables sont séparés par un processus long et parfois difficile à comprendre.

Tableau N°5 : L'architecture du système d'information financier

Type de SIF	Architecture informatique	Organisation de la comptabilité	Taille de l'entreprise
Comptabilisé Autonome	. Micro-ordinateur . Progiciel comptable	. Saisie manuel centralisé . Axe réglementaire (Juridique et réglementaire)	Petite
Comptabilité Semi-intégré	. Réseau local . Applications fonctionnelles interfacées	. Génération automatique des écritures comptables . Axe réglementaire et axe de gestion	Moyenne à grande
Comptabilité intégrée	. Architecture client-serveur . Applications intégrées	. Saisie unique des événements . Axes d'analyse multiples	Grande à très grande

Source : GRENIER Claude, BONNEBOUCHE Jean, « système d'information comptables (introduction) », Edition Foucher, 2004, p.301

1.2.1.3. L'utilisation d'un progiciel de gestion intégrée ou PGI

La mise en place d'un système d'information financier passe par la mise en place d'un progiciel de gestion intégré. L'informatique a considérablement changé la manière de réaliser les travaux comptables. La connaissance des concepts de base et des méthodes traditionnelles de la comptabilité est nécessaire à la compréhension des systèmes comptables automatisés.

Un PGI est un logiciel qui permet de relier les différentes fonctions de l'entreprise (gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière...) entre elles par l'utilisation d'un système d'information centralisé sur la base d'une configuration client/serveur. Il permet, lorsqu'une donnée est entrée dans le système de la propager dans tous les modules du système qui en ont besoin.

Avant de se lancer dans un tel projet, il ne faut pas oublier que le PGI doit contribuer à améliorer les performances de l'entreprise. Il faut alors identifier le besoin réel pour ne pas se tromper de projet en positionnant son type d'entreprise pour sélectionner le type de PGI le plus adapté. Les raisons qui poussent le plus souvent les dirigeants de se doter d'un PGI peuvent être :

- Un système informatique inexistant ou obsolète qui entraîne une incompatibilité avec les matériels actuels, un manque de fiabilité, une saturation du système.
- Pour une amélioration du système existant en intégrant par exemple la gestion de la production, exploitation des données décisionnelles, rapidité des traitements.

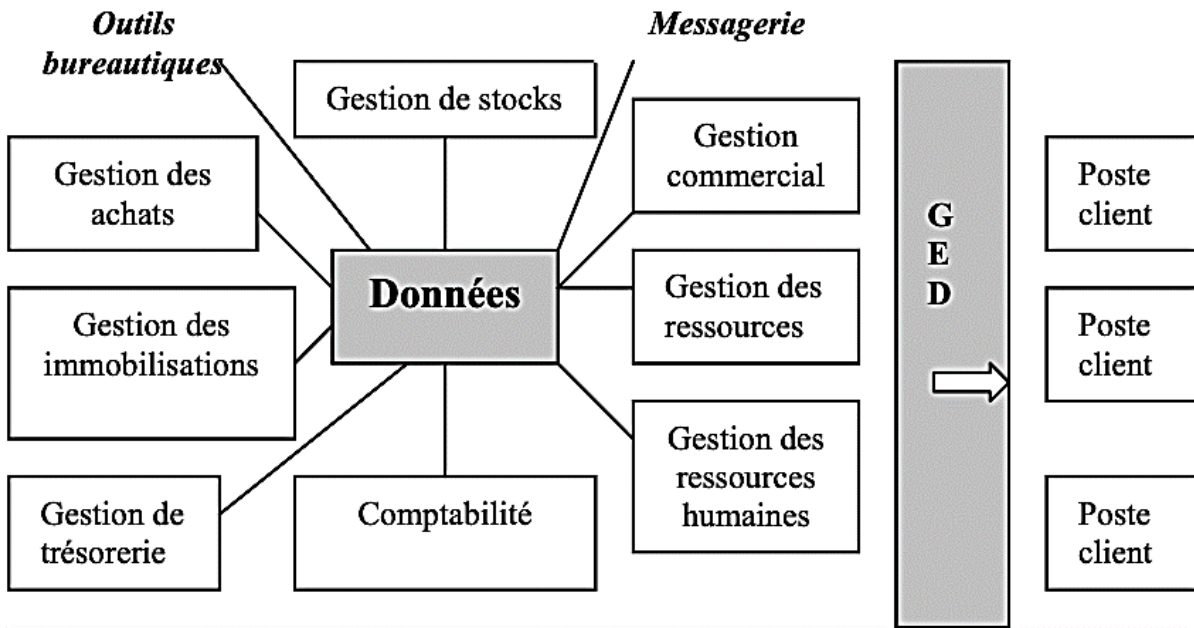
Pour la gestion comptable, le progiciel choisi (acheté ou conçu) par l'entreprise doit remplir quelques critères de base :

- Le plan comptable et les formats de rapport et autres documents doivent être modifiable,
- Le programme doit empêcher les utilisateurs de passer facilement d'une période comptable à une autre,
- L'usage systématique des mots de passe,
- L'application doit permettre d'imprimer toutes les données requises pour les audits et les documents comptables obligatoires,
- L'application doit avoir une bonne ergonomie c'est-à-dire adaptée à l'environnement de travail et conviviale dans son utilisation,
- Le logiciel doit être accompagné d'un manuel de l'utilisateur et doit bénéficier d'un fort appui technique.

Penser qu'un logiciel comptable n'est utile qu'aux comptables est une erreur. Le logiciel comptable transmettra l'information essentielle à chaque chef de service de l'entreprise.

Cependant, la mise en place d'un SIF doit s'accompagner par l'élaboration d'un manuel de procédures. C'est un document qui récapitule progressivement l'ensemble des processus de gestion et de traitement des tâches dans une entreprise (les modalités de traitement des informations comptables, les méthodes d'actualisation, les mécanismes de contrôle interne etc.) Son contenu varie en fonction de la complexité des activités dans l'entreprise. C'est ainsi que le manuel de procédures comptable vient améliorer la qualité du SIF.

Schéma N° 5 : L'organisation d'un progiciel type intégré



Source : DELMOND-Marie-Hélène, GAUTIER Jean-Michel et YVES P, « Management des systèmes d'information », Edition Dunod, Paris, 2003, p.20

1.2.2. Système d'information financier, dimension sécuritaire

La sécurité des SIF est l'ensemble des mesures prises pour protéger les infrastructures du système d'information c'est-à-dire les machines et les serveurs qui la compose et les données qui y sont stockées. Le SIF permet d'améliorer l'accès à l'information pour les différents acteurs qui interviennent dans le processus de production. En ce sens, ils deviennent des éléments essentiels de la stratégie des firmes et la sécurité de ces systèmes devient une préoccupation pour les dirigeants des entreprises. Pour qu'un système soit juger de sécurisé, il doit avoir⁴ :

- La capacité d'assurer la confidentialité des échanges,
- La capacité à préserver l'intégrité des données contre toute tentative d'intrusion, les notions de virus de virus et de piratage sont devenues monnaie courante et il est important d'y accorder une attention particulière,
- La possibilité d'identifier et authentifier les utilisateurs afin de garantir une non-répudiation des transactions.

⁴ HASNAOUI Amir, BIOT-PAQUEROT Guillaume, « Systèmes d'information financiers et intégration des parties prenantes », dans Management et avenir, 2010, n°34, p.216 à 232

1.2.3. L'évaluation du système d'information financier

Il faut savoir qu'un système d'information financier n'est pas statique, il évolue avec le temps. Il doit ainsi faire l'objet d'évaluation de façon périodique afin de faire ressortir ses forces et ses faiblesses pour une amélioration future. Elle permet d'élaborer les programmes d'amélioration des systèmes d'information, de déterminer les besoins en formation qui sont adaptés aux orientations stratégiques de l'entreprise. Ainsi, l'évaluation du SIF vise à :

- Assurer la protection et la sauvegarde du patrimoine de l'entreprise,
- Assurer la qualité de l'information,
- Assurer l'application des instructions de la direction,
- Favoriser l'amélioration des performances.

Cette évaluation passe par quelques démarches : La première est la phase préliminaire suivi de quelques transactions pour assurer la bonne compréhension du système. Ensuite, on a la prise de connaissance détaillé du dispositif du contrôle interne à travers une analyse critique et une identification des forces et faiblesses du système. Et enfin, un test de conformité pour s'assurer que les autres procédures de contrôle fonctionnent de manière permanente.

1.3. Les facteurs de contingences des SIF des PME

La théorie de contingence est une théorie comportementale qui affirme qu'il y'a aucune autre manière d'organiser une entreprise que d'être un leader, ou de prendre des décisions. Elle tente de rendre compte de la manière dont se structure les organisations en étudiant l'influence des variables de contexte sur les caractéristiques des organisations.

Appliqués au système d'information comptable et financier, la théorie de la contingence étudie le système d'information financier en admettant que les dirigeants agissent dans l'objectif d'adapter leurs organisations aux changements des facteurs de contingence. Avec pour objectif d'atteindre un certain équilibre d'organisation de leur entité et d'améliorer la performance de leur entreprise.

Cette théorie peut se scinder en deux à savoir la théorie de contingence comportementale et la théorie de contingence structurelle.

1.3.1. La théorie de contingence comportementale

Selon cette théorie, les caractéristiques comportementales propres à chacun des acteurs peuvent influencer les pratiques comptables des entreprises notamment dans l'utilisation des

NTIC. Nous allons nous intéresser au profil du dirigeant en prenant en comptes les variables suivantes : l'âge, le niveau d'étude et le type de formation.

1.3.1.1. L'âge du dirigeant

Certains chercheurs trouvent que le degré d'utilisation des données comptables diminue quand l'âge des dirigeants augmente comme Lacombe en 1991. Ceci a été réfuté par d'autres qui stipulent que l'âge du dirigeant n'as pas d'incidence sur l'utilisation des données comptables et la sophistication du système d'information financier.

1.3.1.2. Le niveau d'étude

Le niveau de formation du dirigeant agit sur la complexité du SIF et prédisposerait à une introduction plus ou moins intense des NITC dans le traitement et la publication des informations comptables et financière. Cependant la faiblesse du niveau d'étude du dirigeant peut être en partie responsable d'un état de sous-utilisation des NTIC.

1.3.1.3. La formation du dirigeant

Le type de formation peut expliquer le degré d'utilisation des données comptables. Chapellier (1994) note que les dirigeants disposant d'une formation de type comptables ou gestionnaire présente une forte utilisation des données comptables et des outils informatisés que les autres.⁵

Cependant, un autre facteur qui est l'expérience du dirigeant peut influencer sur l'utilisation des NTIC dans la pratique comptable. L'introduction des outils informatiques dans le traitement des informations financières peut augmenter avec l'expérience des dirigeants qui, au fil du temps, acquiert de nouvelles techniques de gestion.

1.3.2. Les facteurs de contingence structurels

Les facteurs de contingence structurels sont des facteurs ou paramètres qui peuvent influencer l'organisation. Ces facteurs peuvent constituer des déterminants du système d'information financier et la pratique comptable dans l'entreprise. Nous allons nous intéresser aux variables suivantes : la taille de l'entreprise, l'âge de l'entreprise, le secteur d'activité.

⁵ CHAPPELLIER P, « Comptabilités et système d'information du dirigeant de PME », Thèse de Doctorat, Science de gestion, Université Montpellier II, Paris, 1994

1.3.1.1. La taille de l'entreprise

La taille de l'entreprise est sans conteste un élément explicatif des pratiques comptables. En effet, la complication des systèmes de données comptables et l'utilisation de ces données par le dirigeant augmentent au fur et à mesure que la taille de l'entreprise augmente. De ce fait, plus l'entreprise s'agrandit, plus il est difficile pour le dirigeant de gérer avec une supervision directe. Il sera donc amené à élargir les champs, la nature et la configuration de son SIF.

1.3.1.2. L'âge de l'entreprise

L'âge de l'entreprise est sa durée d'existence depuis sa création. L'acquisition ou la préparation d'un niveau relativement détaillé d'informations comptables et financière diminuent quand l'âge des entreprises augmente. Selon une étude menée par Holmes et Nicholls (1998), les PME âgées de moins de cinq ans disposent le plus souvent de SIF plus détaillé que les PME de plus dix ans. Ces auteurs expliquent cette relation en se référant aux premières années d'existence de l'entreprise dont le dirigeant est à tout moment en demande d'information parce qu'il est en apprentissage et après cette forte demande va se stabiliser.

1.3.1.3. Le secteur d'activité

Chapellier (1994), dans sa même thèse affirme que le type d'activité n'est qu'en parti associé aux pratiques comptables. Toutefois, une classification peut être faite par les secteurs qui utilise le plus les outils sophistiqués dans leur pratique comptable et leur gestion. En premier on a le secteur industriel, les prestataires de service en second, ensuite les entreprises de construction et de bâtiment et enfin les entreprises commerciales.

1.3.3. Les PME algériennes

Depuis la fin des années 1980, le gouvernement algérien a compris que le secteur public seul ne peut répondre aux besoins économiques et sociaux grandissant du pays, par conséquent le recours au secteur privé est d'une nécessité absolue. C'est dans ce cadre que l'Algérie a connu une mutation économique en raison du passage de l'économie administrée à l'économie de marché. Et c'est dans ce contexte politico-économique très difficile, marqué par une instabilité institutionnelle et une crise sécuritaire grave que la PME s'est imposée, par sa diversité, sa flexibilisé et sa capacité à créer des emplois, comme une entité susceptible de compenser le déficit de la grande entreprise nationale.

Aujourd'hui, après deux décennies de réformes économiques inachevées, dans le sens d'ouverture et de transformation vers une économie de marché, l'Algérie n'arrive toujours pas à faire émerger un climat d'affaires favorable où le secteur privé peut jouer son rôle d'acteur principal dans l'édification d'une économie moderne. Dans ce schéma de promotion du secteur

privé, l'Etat a mis en œuvre des mécanismes pour soutenir et promouvoir cette catégorie d'entreprise qui est la PME.

1.3.3.1. Les caractéristiques des PME algériennes

La loi d'orientation n°17-02 du 10/01/2017 sur la promotion des PME, qui considère comme PME toute entreprise qui emploie moins de 250 salariés, dont le chiffre d'affaires n'excède pas 4 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas un milliard de dinars et qui n'est pas détenue à plus de 25 % par une ou plusieurs entreprises ne répondant pas à la définition de la PME⁶.

Les PME jouent un rôle particulièrement important dans les économies en voie de développement. Si elles sont appelées à jouer le même rôle que les PME des pays avancés et à faire face aux mêmes contraintes, ou presque.

Selon une étude de l'OCDE sur les PME, on peut résumer les caractéristiques des PME des pays en développement et en transition dans les points suivants⁷ :

- La faible capacité des petites entités à faire entendre leur voix au stade de la formulation de l'action gouvernementale et l'absence de dialogue institutionnalisé entre les secteurs public et privé,
- L'absence de législation adéquate sur les droits de propriété et des moyens pour la faire respecter, qui compromet l'accès au crédit en particulier pour les femmes,
- L'existence des préjudices défavorables envers l'initiative privée, d'une prise de distance et d'une méfiance réciproque entre le secteur privé et public,

Aujourd'hui, considérées comme un acteur majeur des performances économiques du pays, les PME algériennes ont des caractéristiques, qui ne sont pas homogènes et varient d'un secteur d'activité à un autre, selon la dimension de l'entreprise et la région de son implantation. On peut dire que, les PME en Algérie se distinguent, en plus de celles partagées par leurs homologues des pays en développement, citées précédemment par les caractéristiques suivantes :

- Une structure financière souvent fragile et la prédominance du capital familial ou amical,
- Une concentration relative dans les secteurs de la production des biens de consommation et des services,
- La prépondérance des micros-entreprises,
- La compétence et qualification professionnelles des dirigeants des PME sont souvent

⁶ https://www.fgar.dz/portal/sites/default/files/fichiers_download/Loi-2017-02-orientation-developpement-PME.pdf, consulté le 29/11/2020

⁷ Rapport de l'OCDE, Février 2007

- non justifiées (faible capacité managériale),
- Le manque d'encadrement technique,
 - La faiblesse de l'accumulation technologique,
 - La quasi-absence de l'innovation et manque d'inventivité
 - La faiblesse de l'activité de sous-traitance,
 - Le manque d'informations fiables, pertinentes et actualisées,
 - Une grande souplesse structurelle et un manque de spécialisation.

Plusieurs autres caractéristiques peuvent être rencontrées chez ces entreprises. La gestion de l'entreprise est souvent corrélée à l'objectif de créer une cohésion au sein de la famille ce qui conduit à des comportements économiquement irrationnels. Comme par exemple, le recrutement se fait en général en fonction du lien de parenté ou de la proximité familiale ou ethnique au détriment de la compétence et du savoir-faire. De plus, l'organisation hiérarchique est caractérisée par des rapports hiérarchiques de soumission au père et à l'aîné (masculin) de manière générale. Et le capital de l'entreprise est souvent constitué de fonds propres et de prêts informels au sein de la famille. Cependant, le partenariat ou la fusion sont des pratiques délaissées.

1.3.3.2. Population des PME algériennes

La volonté de l'état à travers ses réformes de 1989 s'est traduite par une augmentation importante du nombre des PME privées. Le tableau suivant permet de chiffrer l'évolution de cette entité qui constitue la forme d'organisation d'entreprise la plus répandue au monde.

Tableau N°6 : L'évolution du nombre des PME privées de 2004-2011

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre PME Privées	225449	245842	269806	293346	392013	408155	618515	658737

Source : Conception personnelle à partir des bulletins d'information annuels du ministère de la PME

A la fin de l'année 2019, la population globale des PME s'élève à 1 193 339 entités dont plus de 56% sont constituées de personnes morales, parmi lesquelles on recense 243 Entreprises Publiques Economiques (EPE). Le reste est composé de personnes physiques (43.73%), dont près de 21% des professions libérales et 23% sont des activités artisanales.

Tableau N°7 : Population globale des PME en fin 2019

	<i>Types de PME</i>	<i>Nbre de PME</i>	<i>Part (%)</i>
1.	PME privées		
	Personnes morales*	671 267	56,25
	Personnes physiques** dont :	52 1829	43,73
	<i>Professions libérales</i>	247 275	20,72
	<i>Activités artisanales</i>	274 554	23,01
2	Personnes publiques*		
	Personnes morales	243	0,02
	S/Total 2	243	0,02
	Total	1 193 339	100,00

Source : La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC)

On peut ainsi décomposer les PME en très petite entreprise (TPE), petite entreprise (PE) et moyenne entreprise (ME). Les TPE demeurent fortement dominants dans le tissu économique suivie des PE et des ME.

Tableau N°8 : Les types de PME

<i>Type des PME</i>	<i>Nombre de PME</i>	<i>%</i>
TPE (effectif de moins de 10 salariés)	1 157 539	97
PE (effectif entre 10 et 49 salariés)	31 027	2,6
ME (effectif entre 50 et 249 salariés)	4 773	0,4
Total	1 193 339	100

Source : La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC)

1.3.3.3. Les contraintes de développement des PME algériennes

Les PME algériennes sont soumises à diverses formes de contraintes et de degré variable. De nos jours, l'environnement socioéconomique de la PME algérienne reste prédominé par le

secteur informel. Le secteur informel est un secteur non structuré, que l'on désigne aussi sous l'appellation d'économie souterraine. Ses manifestations concernent :

- La non-déclaration ou la sous déclaration des ressources humaines, financières, etc.
- La fraude fiscale,
- La concurrence déloyale des importateurs qui réussissent à contourner les barrières tarifaires.

De même, les PME algériennes subissent un obstacle qui est l'accès au financement dû à :

- L'appui des banques qui est inadéquat aux besoins de financement,
- Le coût élevé du crédit et la lourdeur des procédures d'octroi de crédit,
- L'absence de la notion de prise de risque partagée chez les institutions de financement.

Une autre contrainte qui empêche fortement la promotion des investissements surtout étranger est la non-transparence dans le traitement des dossiers. Cependant, l'accès au foncier industriel en termes de disponibilité et de démarches administratives.

1.3.3.4. Les organismes d'appui pour le développement des PME en Algérie

Les organismes existants en Algérie qui ont un rôle d'appui auprès des PME pour leur développement sont des structures d'aides sous forme d'agence nationales. Les plus importants sont : l'ANDI, l'ANSEJ, la CNAC, et l'ANGEM.

a) L'Agence Nationale de Développement des Investissement (ANDI)

Créée en 2001, elle est chargée de la promotion, du développement de la continuation des investissements en Algérie, accueillir et accompagner les investisseurs nationaux et étrangers.

b) L'Agence Nationale pour le soutien à l'emploi de Jeunes (ANSEJ)

Mise en place en 1997, c'est un dispositif qui permet aux chômeurs de 10 à 35 ans de créer leur propre emploi et de réaliser leur projet professionnel selon leur qualification. Il appuie les créations et le financement des micros entreprises ainsi que leur expansion.

c) La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC)

En 2004, dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le chômage, la CNAC a été mise en place pour soutenir la création de l'activité économique par un appui financier aux chômeurs de 30 à 50 ans

d) L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Cette agence est un autre type d'instrument de lutte contre le chômage dont l'objectif est de soutenir le développement des capacités individuelles des citoyens à s'auto-prendre en charge en créant leur propre activité économique.

Section 2 : Les enjeux du système d'information financier pour les entreprises algériennes

Dans cette section, il sera question de présenter la méthodologie de notre recherche empirique, de l'échantillon sur lequel l'étude s'est portée et les différents résultats obtenus au cours de la recherche.

2.1. La méthodologie de recherche

Cette recherche s'est menée à travers une enquête dans la Wilaya de Tizi Ouzou. Le déroulement de l'enquête s'est fait à travers la distribution de questionnaires à quelques entreprises de la ville. Les questionnaires portaient sur des questions plus ou moins ouvertes dont les éléments de réponse nous permettent de fournir une réponse à notre problématique principale qui est : **En quoi un système d'information financier permet-il une efficience organisationnelle au sein des PME algériennes ?**

2.2. Présentation de l'échantillon

En général, l'échantillon est une petite quantité d'une matière ou d'une information. Ici notre échantillon constitue l'ensemble des entreprises étudiées. Elles sont au nombre de deux, et appartenant à de secteurs d'activité différents. Notre méthode de section de l'échantillon s'est fait de manière probabiliste c'est-à-dire que le choix des entreprises sélectionnées ne s'est pas fait à travers des critères définis. L'accès aux entreprises étant de plus en plus difficile en cette période de pandémie, notre étude s'est porté sur les seules entreprises qui ont accepté de nous recevoir. La difficulté de ce travail revêt aussi de la réticence de certains dirigeants à nous recevoir et à nous fournir des réponses complètes.

2.3. L'analyse et l'interprétation des résultats obtenus au cours de l'enquête

Le contenu de notre questionnaire était composé de cinq questions. L'objectif de ces cinq questions était de nous permettre de cerner en outre les enjeux d'une informatisation de la comptabilité sur les PME enquêtés. Le tableau suivant récapitule les questions du questionnaire.

Questions	Réponse
1-Disposez-vous d'un système d'information financier au sein de votre entreprise ?	
2-Quel progiciel utilisé vous pour le pilotage de votre SIF ?	
3-Quels sont les enjeux du SIF pour votre entreprise ?	
4-Quels sont les département ou services qui interviennent dans votre SIF ?	
5-Quelles sont les difficultés liées au pilotage de votre SIF ?	

Source : Conception personnelle

2.3.1. L'entreprise Bativert Equipement

Bativert Equipement est la première entreprise qui nous a fournis des éléments réponses à notre questionnaire. Elle est aujourd'hui une référence dans le domaine de l'équipement du bâtiment et des travaux publics. Elle est spécialisée dans la distribution d'une gamme très variée comprenant le matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement, les bétonnières, les bennes à béton, les monte-charges et les ascenseurs. Son objectif multiple, est de simplifier le travail et les interventions sur sites, gagner en qualité, prévenir et limiter les risques d'accident, et d'accélérer les délais de livraison. Bativert est également présent dans les dans les installations d'échafaudages pour la construction et la rénovation des sites pétroliers et industriels.

Bativert Equipement à la forme d'une Société à Responsabilité Limité (SARL) avec un capital social de 50.000.000 de Dinars en 2019, elle est composée de 42 employés.

L'entreprise Bativert Equipement-SARL propose en plus des équipements, divers services. Elle étudie et élabore des plans d'échafaudage, des calculs d'étalements en utilisant des logiciels de pointe ainsi que les nouvelles technologies de l'information.

Elle offre aussi une assistance et formation technique. Chaque vente ou location de matériaux est suivie d'une prestation technique sur les chantiers avec formation de votre personnel.

De plus, en accompagnement de la location de ces produits, Bativert propose d'autres prestations à ses clients comme le transport depuis les entrepôts jusqu'au chantier, le montage et le démontage du matériel et la supervision des opérations de montage.

L'entreprise Bativert Equipement dit avoir disposé d'un système d'information financier au sein de son entreprise.

2.3.1.1. Les progiciels utilisés

Un progiciel peut se définir comme un programme ou un ensemble de programme informatique cohérent, indépendant qui permet d'effectuer plusieurs tâches bien spécifiques.

Et pour gérer efficacement leur système et selon leur besoin, l'entreprise a fait appel à quatre logiciels qui sont :

- Logiciel PC Compta
- Logiciel PC Paie
- Logiciel Sage/commercial
- Logiciel CRM

a) PC Compta

Le logiciel PC Compta est un logiciel de comptabilité générale, auxiliaire et analytique. Il garantit le respect des équilibres fondamentaux de la comptabilité en double partie. Son volume ne dépend que de la taille du disque dur.

Le logiciel PC Compta permet la création de modèle d'enregistrement comptables. Ainsi, adopter un modèle comptable apportent une grande simplicité dans le travail, une grande fiabilité et un gain de temps considérable. Les modèles doivent être en fonction des activités et des mouvements récurrents dans l'entreprise. Une fois les modèles comptables réalisés, la personne en charge de l'enregistrement des pièces justificatives comptables n'aura seulement qu'à indiquer les renseignements nécessaires (date, référence de l'opération, ...) ainsi que les montants qui figurent sur la facture à leurs emplacements sur le modèle.

L'entreprise Bativert étant une PE, et son architecture informatique est composé de plusieurs postes reliés par un réseau pour le traitement comptable.

Bativert à travers ses nombreux clients, le logiciel leur permet de créer des comptes axillaires pour chaque client et la rapide élaboration des différents documents comptables.

Bien que la sauvegarde des données paraît évidente, nous ne sommes pas au bout des surprises. PC Compta effectue périodiquement des tests de restauration des sauvegardes et permet de créer en même temps des duplicatas des données qui seront sauvegarder sur les serveurs de l'entreprise. Ceci est notamment utile en cas de coupure de courant.

b) PC Paie

Le deuxième logiciel qui est PC Paie est un logiciel de calcul des salaires des employés et l'établissement et le calcul des cotisations sociales. Il permet de gérer et d'automatiser

l'intégralité des processus de la gestion des ressources humaines relatif à la paie de l'entreprise. La gestion de la paie étant un travail assez lourd, le logiciel prend en charge la production des bulletins de salaire de chaque employé, des virements des salaires, la gestion des congés, la gestion des absences, etc.

Chaque entreprise est unique et les profils de paie sont nombreux. Ils sont variables d'un secteur d'activité à l'autre voire à l'intérieur d'une même branche d'activité, d'une entreprise à l'autre. Voilà pourquoi un logiciel de paie doit d'abord correspondre à la réalité quotidienne de l'entreprise. PC paie est conçu et développé pour gérer au mieux votre activité quelle qu'elle soit. Ses puissantes possibilités de paramétrage lui permettent de s'adapter dans des situations les plus complexes.

Ainsi, une fois que la paie du premier mois est introduit, les mois suivants seront très simples à obtenir. Pour chaque salarié, la même paie du mois précédent est proposée, il suffit juste de changer les données variables comme les absences, les heures supplémentaires, le changement de salaire, etc.

c) Sage/Commercial

Le logiciel Sage/Commercial est un logiciel de gestion de stock, il permet de connaître en temps réel la localisation de chaque produit. Le tableau de bord qu'il produit affiche toutes les informations qui permettent de bien suivre le flux de production et de liquidation pour gérer les stocks en temps réel (mouvement et valorisation des stocks). De ce fait, il programmera un approvisionnement au meilleur moment pour éviter une rupture de stock.

L'outil de gestion sage/commerciale permet de réaliser automatiquement des inventaires et de déterminer les moyens logistiques qu'il faut mettre en œuvre pour optimiser la vitesse de rotation des stocks.

La gestion des achats et des ventes figure parmi les fonctions les plus appréciées du logiciel sage/commercial. Elle permet une bonne organisation du processus de vente en facilitant la tarification en passant par l'émission de devis, de bons de commande, de bon de livraison et des factures.

L'ensemble de ces fonctionnalités conduit à une automatisation des processus de gestion commerciale en permettant un gain de temps considérable. Les techniciens peuvent donc se décharger des tâches répétitives et administratives qui leurs prennent beaucoup de temps, pour se consacrer à leurs spécialités et améliorer ainsi la production de leur département.

d) Logiciel CRM

En dernier lieu, le logiciel CRM (Customer Relationship Management) qui veut dire la gestion de la relation client est un logiciel qui permet à Bativert de gérer ses clients et identifier les contacts. Ce logiciel place le client au centre de l'entreprise et c'est une stratégie de gestion des relations et interactions de l'entreprise avec ses clients et aide à interagir en permanence avec eux. L'entreprise bénéficie d'une vue globale à travers un tableau de bord simple et personnalisable, qui retrace l'historique des interactions clients, le statut de leurs commandes, tout problème de service non résolu ainsi, mieux comprendre, anticiper et gérer ses besoins.

En recueillant et organisant les données relatives aux interactions clients, en les rendant accessibles aux différents départements, le CRM offre plusieurs avantages :

- Une gestion améliorée des contacts,
- Une gestion des ventes dynamisée,
- Une prévision précise des ventes,
- Une meilleure satisfaction et fidélisation des clients,
- Un retour sur investissement marketing plus rentable.

2.3.1.2. Enjeu du système pour l'entreprise

L'ensemble de ces moyens qui constitue le système d'information financier de Bativert, lui permet de produire une information financière qui possède toutes les caractéristiques qualificatives. A commencer par la fiabilité qui offre une représentation complète et fidèle de l'activité. La production d'information exempte d'erreurs et avec une certaine prudence caractérise cette fiabilité.

Cette fiabilité découle de la pertinence qui permet d'utiliser les informations avec certitude notamment dans la prise de décision qui constitue l'enjeu le plus important. A travers ces différents dispositifs, l'entreprise dispose en un temps record des informations qui lui permettront d'apporter des solutions à des problèmes donnés.

Chacun de ses logiciels permet le strict respect des normes et réglementation qu'elle soit comptables ou fiscales.

2.3.1.3. Les services intervenant dans le système

Les services qui interviennent dans le système mis en place par l'entreprise sont :

- Le service des finances
- Le service de la comptabilité

- Le service de l'approvisionnement
- Le service commercial
- Le service technique
- Le service logistique
- Le service marketing

La communication et le transfert d'information entre services devient cependant plus simple et plus rapide à travers le système.

La première facilité découle du fait que les différents logiciels importent les données les uns vers les autres, et de cette même façon d'un service à l'autre.

Par exemple, en cas de commande d'équipement le logiciel de gestion de stock enregistre la commande et détermine avec exactitude l'emplacement du matériel concerné. Ainsi, le service logistique utilise cette information et s'organise en fonction pour acheminer la commande des entrepôts de l'entreprise jusqu'au lieu de livraison. Ceci a essentiellement pour but de réduire les délais et accroître la performance de l'entreprise.

A travers cette opération, le chargé de l'approvisionnement peut directement visionné à travers son poste la quantité de marchandise sortie et peut facilement le remplacer.

Les données saisies dans la gestion de la paie sont directement enregistrées dans PC Compta pour faire objet de comptabilisation automatique dans les comptes concernés.

2.3.1.4. Les difficultés liées à la gestion du système d'information financier

Bien que le système fourni à Bativert des avantages importants dans le traitement de ses opérations et l'automatisation de ses processus, l'entreprise rencontre quand même quelques difficultés liées à la gestion du système.

La première difficulté est la gestion des droits d'accès. Chaque membre de l'entreprise à un niveau d'accréditation bien défini qui empêche n'importe qu'elle personne à avoir accès à n'importe quel dossier. Alors à travers quelques dysfonctionnements non habituels, il arrive que certain employé arrive à accéder à des données qui ne sont pas de leur ressort avec leur identifiant et leur mot de passe ou dans le cas contraire, le système refuse l'accès à des personnes pleinement autorisé à y accéder.

La seconde difficulté révèle de la difficulté du reporting, qui consiste à rendre régulièrement compte des indicateurs de performance choisis par l'entreprise qui peut s'agir du taux de rentabilité, taux de rendement des actifs.

Enfin, le feedback, qui est l'action par laquelle le receveur d'une consigne renvoi une confirmation ou un compte rendu d'exécution à l'émetteur initial, constitue une contrainte pour l'entreprise.

De ce fait, le chef des ventes de Bativert étant le receveur trouve des difficultés à faire une remontée des activités de la direction commerciale à la direction générale.

Pour pallier ces difficultés, Bativert doit périodiquement évaluer son système d'information financier de sorte à suivre les évolutions de l'environnement et au sein même de l'entreprise et renforcer son dispositif de sécurisation des données.

Elle pourra aussi envisagée une automatisation du processus reporting en acquérant des outils de reporting automatique.

2.3.2. L'entreprise EROE

Entreprise de Réalisation des ouvrages Electrique (EROE) est au service de l'énergie depuis plus de 20 ans. Elle est spécialisée dans les domaines englobant tous les ouvrages électriques et de gaz et, se met au diapason des nouvelles technologies pour y offrir durablement ses services. Pour la réussite de ses clients et de sa propres réussite, EROE s'appuie sur la qualité de ses produits ainsi que du service qu'elle offre et intervient dans les différents projets et programmes à travers le territoire national, ses prestations se résument en :

- L'étude et la réalisation des réseaux électriques aériens,
- L'étude et la réalisation des réseaux électriques souterrains,
- L'étude et la réalisation d'équipements de poste de transformation aérifient,
- L'étude et la réalisation des transports électrique,
- L'étude et la réalisation de l'éclairage public et des panneaux d'affichage,
- L'étude et la réalisation de l'éclairage des stades et autres types d'infrastructure,
- La fourniture et la pose de groupe électrogène de qualité,
- L'étude, le transport et la distribution du gaz,
- L'étude et la réalisation des réseaux hydrauliques,

EROE a été créé en 1996 et est de la forme juridique d'une Société à Responsabilité Limité (SARL), elle est composée environ de 250 employés.

2.3.2.1. Les logiciels utilisés

EROE utilise deux applications pour la gestion de son système d'information financier.

a) Yourcegid Finance Y2

Il optimise l'ensemble de la chaîne financière pour accompagner l'entreprise dans sa croissance, il permet une maîtrise de l'activité comptable dans le respect des obligations et normes légales. Facilement personnalisable, Yourcegid Finance Y2 en prenant en compte la comptabilité générale, analytique, axillaire, budgétaire, etc.

- L'entreprise bénéficie d'une synchronisation avec son expert-comptable, les écritures envoyées à l'expert-comptable et corrigées par ses soins sont automatiquement réintégrées dans le logiciel,
- De multiples automatismes facilitent la saisie des écritures comptables (calcul automatique de la TVA, équilibre débit/crédit, génération des écritures comptables directement à partir d'extraits bancaires téléchargés ou saisis.

Le quotidien des équipes comptables est facilité et gèrent sereinement les clôtures comptables dans les délais.

Ainsi, il améliore aussi la vision et le suivi des actifs immobilisés en assurant la gestion complète des biens et des investissements de l'entreprise et assure une parfaite gestion de la trésorerie. L'entreprise bénéficie d'une visibilité complète sur ses liquidités qui lui permet de prendre de bonne décision grâce à une gestion prévisionnelle de plus en plus précise.

Une fonction assez appréciée est la gestion du risque-client, et l'automatisation de la relation financière avec le client. La sécurisation des procédures de recouvrement et l'accélération des encaissements sont assurées par le système.

b) Yourcegid Ressource Humaine

Ce logiciel est une solution complète et intégrée de la paie et des ressources humaines. Avec Yourcegid Ressource humaine, l'entreprise dispose d'indicateurs métier depuis l'application. Il permet une analyse simple des données concernant les ressources humaines et d'obtenir une visibilité nécessaire à un pilotage efficace du capital humain de l'entreprise.

Les fonctionnalités essentielles au traitement automatisé et sécurisé de la paie sont intégrées. Il effectue la saisie, la collecte des éléments variables, génération des bulletins de paie, gestion des règlements, évaluation des engagements sociaux et offre l'ensemble des fonctions destinées à simplifier l'ensemble des tâches quotidiennes des gestionnaires de paie. Les dernières mises à jour légales sont automatiquement mises à votre disposition et le

gestionnaire saura qu'il exploite toujours le logiciel dans une version toujours conforme à la réglementation en vigueur.

La gestion de la formation étant intégrée, un plan de formation est directement élaboré selon les souhaits de l'entreprise. Ensuite, elle pourra suivre les sessions dans le respect du budget formation et valide les nouvelles compétences acquises.

Yourcegid ressource humaine permet à EROE de centraliser les données propres à chaque collaborateur au sein de dossiers individuels et de ce fait piloter au mieux son personnel.

2.3.2.2. L'enjeu du système pour l'entreprise

Le premier enjeu constitue une optimisation de la production des documents financiers, dans le respect des obligations légales. Cette optimisation passe par une accélération et une automatisation des traitements afin d'obtenir des informations directement utilisables.

Le système permet une réduction des coûts de production des états financiers, il offre une sécurisation optimale et une disponibilité des données comptables à tout moment.

A travers les tableaux de bord produit par le logiciel de comptabilité, il devient aisé de suivre la croissance de l'entreprise, en indiquant les activités qui sont les plus rentables par des indicateurs détaillant l'origine du chiffre d'affaire.

Avec l'automatisation de plusieurs processus, le système enregistre les tâches répétitives et réalise de façon automatique les différents traitements.

L'entreprise accède à un ensemble d'indicateurs comptables et financiers pour mieux piloter sa performance financière et opérationnelle : suivi du chiffre d'affaire, des marges de profitabilité, analyse des coûts, gestion des postes clients et fournisseurs, évolution de la trésorerie et de la structure financière, ratios, etc. Ainsi, elle obtient une vision instantanée et globale de son l'activité pour une prise de décision éclairée.

Un moteur de workflow est implanté dans le système, workflow qui veut dire flux de travail, sert à décrire le circuit des traitements, les tâches à répartir, les contrôles et mode de validation, et à fournir à chacun des acteurs les informations nécessaires à l'exécution de sa tâche. Pour mieux comprendre on peut le comparer à un plan de construction d'un meuble : celui-ci vous explique comment monter le meuble étape par étape. Chaque des étapes étant précédée et suivie par une autre, jusqu'à la finalisation. Il vous indique également combien de personnes doivent participer au montage, quels accessoires sont fournis et quels outils seront nécessaire et parfois le temps de fabrication est aussi précisé.

Le système fluidifie rapidement les interactions entre les collaborateurs, les employés et le service des ressources humaines. Il permet à ces différentes personnes d'accéder à leur profil personnel et interagir avec le service. Ceci permet de centraliser toutes les données ou demandes liées aux activités des ressources humaines et ainsi optimiser les flux d'informations.

2.3.2.3. Les services intervenant dans le système

Les deux modules (comptabilité et les ressources humaines) de la gamme Cegid qu'utilise l'entreprise fait intervenir les différents services, on a :

- Les ressources humaines
- Le département des finances et comptabilité
- Le service de recouvrement
- Le service technique

2.3.2.4. Les difficultés liées à la gestion du système

Les difficultés que rencontre EROE est la non-intégration de la gestion des fournisseurs dans le système. Ceci peut constituer une mauvaise organisation des réceptions des matériels de la part des fournisseurs.

La seconde difficulté est le manque de compétence nécessaire du personnel pour pouvoir faire une utilisation complète des différents logiciels.

EROE devrait périodiquement organisé des formations pour aider les employés à mieux se familiariser avec les logiciels qu'elle utilise et ensuite anticiper les évolutions futures.

Conclusion

Ce troisième chapitre récence les différentes fonctions d'un système d'information en général et du système d'information financier en particulier. Nous avons essayé d'établir les différentes architectures possibles d'un SIF et les différents facteurs structurels (taille, secteur d'activité, etc.) et comportementaux qui peuvent influencer sa pratique au sein de l'entreprise.

Après une succincte analyse des PME algériennes, nous avons démontré à travers une étude les différentes améliorations et avantages dont les PME algériennes tirent profit par la mise en place d'un système qu'il leur permette d'automatiser la plupart de leurs opérations.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de ce travail, il en ressort une multitude d'utilisation possible de l'information comptable et financière. Les états financiers qui regroupent et retracent l'ensemble des activités de l'entreprise constitue le principal moyen de communication de l'information financière. Bien qu'il ait plusieurs méthodes d'évaluation des éléments des états financiers, le coût historique reste la méthode la plus utiliser dans le monde, même si les normes comptables internationales préconisent une évaluation à la juste valeur.

Cependant, les investisseurs sont vus comme les utilisateurs les plus exigeants en matière d'information à travers leurs apports en capitaux à risque. Ils sont intéressés par toutes informations leur prouvant la capacité de l'entreprise à dégager des bénéfices.

Ainsi, l'établissement des différents documents comptables (bilan, compte de résultat, etc.) doivent être établis selon des référentiels applicables à l'entreprise. A travers le monde plusieurs normes comptables se sont développées et une tentative d'harmonisation des pratiques comptables est toujours en cours.

Si l'information financière regroupe l'ensemble des informations légales, la communication financière dépasse cette dimension purement règlementaire en une dimension stratégique. Les sociétés cotées adoptent des démarches libérées de communication financière, même si elles continuent à être soumises à des contraintes croissantes par les autorités du marché financier.

Avec la rapidité des transactions et la multiplicité des échanges, il est indispensable pour l'entreprise d'avoir en sa possession des informations de gestion fiables pour piloter au mieux l'entreprise. C'est dans ce cadre que s'inscrit le système d'information financier, sa mise en place dans les PME algériennes leurs procurent une efficience organisationnelle avec une coordination et communication de plus en plus structurée entre les différents services de l'entreprise.

L'enquête menée démontre que les entreprises bénéficient d'une automatisation de la plupart de ces opérations qu'elle soit comptable, commerciale ou concernant les ressources humaines. Et le principal enjeu du système est la mise à disposition d'informations fiables et pertinentes facilitant la prise de décision.

Comme toute médaille a son revers, le système d'information financier peut remplacer par des machines, des personnes qui effectuait des tâches manuellement entraînant la suppression de ces emplois.

ANNEXES

Annexe 1 : L'entreprise Bativert

Questionnaire

Question 1 : Disposez-vous d'un système d'information financier au sein de votre entreprise ?

Réponses :

OUI

NON

Question 2 : Si Oui, quel logiciel utilisez-vous pour le pilotage de votre système d'information financier ? Quelles sont ses fonctionnalités ?

- logiciel PC. Compta, logiciel de comptabilité qui garantit le respect des équilibres fondamentaux de la comptabilité en double partie : établir le bilan de la SGE.
- logiciel PC. Paie : logiciel de calcul les salaires des employés et échossement et calcul des cotisations sociales. (CNRS, DAS)
- logiciel Sage / commercial : est un logiciel de stock de notre marchandise, permet de connaître en temps réel la localisation de nos produits et une gestion à distance.
- logiciel CRM : permet de gérer les clients et identifier les contacts, leur coordonnées, tracer les réclamations clients ainsi optimiser les opérations marketing.

Question 3 : Quels sont les différents enjeux de votre système d'information financier pour votre entreprise ?

- 1) Fiabilité : Une information offrant une représentation complète et fidèle de l'activité : • Représentation neutre • Représentation exempte d'erreurs • Représentation prudent.
- 2) Pertinence : Une information qui sert la prise de décision : • Valeur prédictive • Valeur confirmatoire.
- 3) Comparabilité : Les similitudes et différences peuvent être identifiées et évaluées : • Cohérence • Comparabilité.
- 4) Compréhensibilité : La signification de l'information est perceptible facilement : • Compétences des utilisateurs • Agrégation et classification des données.

Question 4 : Quels sont les départements ou services de votre entreprise qui interviennent dans le système d'information financier ?

- Service des finances.
- Service de la comptabilité.
- Service de approvisionnement.
- Service Commercial.
- Service technique.
- Service Logistique.
- Service Marketing.

Question 5 : Quelles sont les difficultés liées à la gestion de votre système d'information financier ?

- les difficultés du reporting, la gestion des droits d'accès
- le retard de feedback de l'activité commerciale par le chef de ventes.
de remonter le
-

Annexe 2 : L'entreprise de réalisation d'Ouvrages Electrique

Questionnaire

Question 1 : Disposez-vous d'un système d'information financier au sein de votre entreprise ?

Réponses : OUI ⁺ NON

Question 2 : Si Oui, quel progiciel utilisez-vous pour le pilotage de votre système d'information financier ? Quelles sont ses fonctionnalités ?

- Logiciel financier : Il affecture automatiquement les opérations comptables en facilitant le processus de prise de décisions;
- Logiciel Ressource humaine : Gestion du personnel, des compétences, des salaires.

Question 3 : Quels sont les différents enjeux de votre système d'information financier pour votre entreprise ?

- Respect des obligations légales
- Optimisation de la production des documents financiers
- Réduction des coûts de production des Informations.
- Sécurité et disponibilité des informations
- Facilite le contrôle au sein de l'entreprise
- Suppression de Travaux répétitifs

Question 4 : Quels sont les départements ou services de votre entreprise qui interviennent dans le système d'information financier ?

- les Ressources humaines
- Département Financier et Comptable
- Service Recrutement
- service Technique.

Question 5 : Quelles sont les difficultés liées à la gestion de votre système d'information financier ?

- Non-Intégration de la gestion des fournisseurs
- manque de compétences nécessaires du personnel pour se familiariser avec les logiciels.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- AMADIEU Paul, BESSIERE Véronique, « Analyse de l'information financière », Edition Economica, Paris, 2007
- ANGOT Hugues, « Système d'information de l'entreprise, Analyse théorique des flux d'information et cas pratique », Edition De Boeck Université, 1999
- A. Fernandez, Les nouveaux tableaux de bord des managers, Edition Organisation, Paris, 2008
- Benoit Pigé et Xavier Paper, Normes comptables internationales et gouvernance des entreprises, Edition Ems management et société, Caen, 2009
- Brun Stéphane, « Guide d'application des normes IAS/IFRS », Edition Berti, Paris, 2011
- DE BRUIN Robert, « Communication financière : Image & marketing de l'entreprise », Edition Liaisons, Paris, 1999
- DELMOND-Marie-Hélène, GAUTIER Jean-Michel et YVES P, « Management des systèmes d'information », Edition Dunod, Paris, 2003, p.20
- DE LA BRUSLERIE Hubert, « Analyse financière : information financière, évaluation, diagnostic », 4^e édition, Edition Dunod, Paris, 2011
- DUMOULIN C, Management des systèmes d'information, Editions d'Organisation, Paris, 1986
- GUIMARD Anne, « La communication financière », Editions Economica, Paris, 1998
- LEGER Jean-Yves, « La communication financière- Bâtir et mettre en œuvre une stratégie de communication financière », Editions Dunod, Paris, 2003
- MERTON Robert, BODIE Z, « Finance », 2^E édition, Edition Nouveaux horizon, Paris, 2011
- PRAT Bredin, « Cadre et pratique de la communication financière », Edition Pwc, 2020
- REIX Robert, « Système d'information et management des organisations », Editions Vuibert, Paris 1998
- THIBIERGE Christophe, « Analyse financière », 6^e édition, Edition Vuibert, Paris, 2016

Revues et articles

- ARNONE Laurent, GEERTS Angy, « Internet comme vecteur de la communication financière », dans la revue des Science de Gestion, n° 242, 2010, p.49 à 55
- GIBBENS, RICHARDSON M, WATERHOUSE J, « The management of Corporate Financial Disclosure », dans le journal of Accounting, p.121 à 143
- HASNAOUI Amir, BIOT-PAQUEROT Guillaume, « Systèmes d'information financiers et intégration des parties prenantes », dans Management et avenir, 2010, n° 34, p.216 à 232
- SABRI Boubaker, FATAN Lakhal, « les déterminants de la communication financière sur Internet par les entreprises françaises cotées », dans la revue des sciences de gestion, n° 86, 2011, p.41 à 61

Rapports et thèse

- CHAPPELIER P, « Comptabilités et système d'information du dirigeant de PME », thèse de Doctorat, Science de gestion, Université Montpellier II, France, 1994
- Centre Nationale de la comptabilité, « Cadre conceptuel de la comptabilité financière », Paris, 2010
- International Accounting Standards Board, « Exposé-sondage : Cadre conceptuel amélioré de l'information financière », Londres, 2008
- International Accounting Standards Board, « Cadre conceptuel révisé », Londres, 2018
- International Accounting Standard Board <<Norme Comptable Internationale 1>>, Londres, 2014
- La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC)
- Rapport de l'OCDE, Paris, 2007

Webographies

- http://www.anc.gouv.fr/sections/l_anc/textes_de_reference/reglement_interieur4165/downloadFile/file/Reglement_interieur_ANC_JO_31_03_10.pdf?nocache=1270024742_4 Consulté le : 29/10/20
- Guide de l'information permanente de l'AMF, disponible sur : <https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2016-08> , consulté le 15/11/20
- https://www.fgar.dz/portal/sites/default/files/fichiers_download/Loi-2017-02-orientation-developpement-PME.pdf , consulté le 29/11/2020

LISTE DES TABLEAUX

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Le bilan de l'entreprise ABC	15
Tableau n°2 : Le compte de résultat de ABC	17
Tableau n°3 : Le tableau de variation des capitaux propres de ABC	18
Tableau n°4 : Le tableau de flux de trésorerie de ABC	20
Tableau n°5 : Exemple de calendrier de communication financière	57
Tableau n°5 : L'architecture du système d'information financier	70
Tableau n°6 : L'évolution du nombre de PME 2004-2011	77
Tableau n°7 : La population globale des PME fin 2019	78
Tableau n°8 : Les types de PME.....	78

Liste des schémas

Schéma n°1 : Le dispositif de l'organe de normalisation comptable.....	33
Schéma n°2 : La transformation d'une contrainte en une arme stratégique	36
Schéma n°3 : Les étapes du système d'information.....	64
Schéma n°4 : Les composantes du système d'information	65
Schéma n°5 : L'organisation d'un progiciel de gestion intégré.....	72

Liste des figures

Figure n°1 : Les caractéristiques de l'information financière.....	28
---	----

Résumé

Ce travail retrace l'importance de l'information financière dans l'entreprise et de son utilité pour ces différents utilisateurs. Malgré qu'ils soient nombreux, les utilisateurs de l'information ont des besoins communs qui peuvent être satisfait par les mêmes informations.

La production de cette information financière par l'entreprise était auparavant qu'une obligation légale mais elle s'est transformée en un véritable outil de la promotion de l'entreprise et de valorisation de son cours boursier.

Ainsi une partie empirique conduit par une enquête au sein de différentes PME algériennes démontre un effet positif du système d'information financier sur les entreprises notamment par une automatisation et une sécurisation des opérations liées à la comptabilité, les ressources humaines et la gestion commerciale. Cette automatisation conduit donc à une meilleure organisation entre les différents services qui permet d'effectuer les tâches avec un gain de temps considérables.

Mots clés : information financière, communication financière, PME algérienne, système d'information financier, pratique comptable, automatisation, prise de décision.